

Département des Alpes de Haute Provence

*Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
« Sources de Lumière »*



**Conseil de Communauté
St André les Alpes
le 09 avril à 17h00**

Compte rendu sommaire

Etaient présents :

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BOIZARD Marie-Annick
VALLEE Alberte
DALMASSO Jacques

Angles :

Annot :

BALLESTER Jean (*départ à 20h10*)
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

SERRANO Roselyne

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

PASSINI André
CAPON Odile
GUES Robert
GAS Yolande

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude (*départ à 20h10*)

Chaudon-Norante :

IMBERT Marcel

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CESAR Marie-Christine

La Garde :

BELISAIRE Henri

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

DROGOUL Claude (*départ à 20h10*)

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André (*départ à 20h10*)

Méailles :

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jean-Marie

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice (*départ à 20h10*)

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
SERRANO Pascal
GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

MACCIONI Georges

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Franck

Senez :

Soleilhas :

CHAIX Marcel

Tartonne :

SERRA François

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO BRUC Thierry

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

GATTI Christian (*départ à 20h10*)

Vergons :

Villars-Colmars :

GUIRAND André

Absents représentés : Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. TERRIEN Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. PASSINI André ; M. RIVET Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. GUES Robert ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à Mme SERRANO Roselyne ; M. OCCELLI Didier ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme BIZOT GASTALDI Michèle ayant donné pouvoir à M. AUDIBERT Jean-Marie ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. CERATO David ayant donné pouvoir à M. SERRANO Pascal ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Gérard ; Mme ISNARD Madeleine suppléée par M. MACCIONI Georges ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme OPRANDI Tiffany ; M. SILVESTRELLI Michel ; M. MANGAPIA Ludovic ; M. CONIL Mathieu ; M. MARCHAL Marc ; Mme PRINCE Michèle

Secrétaire de séance : Thierry VIALE

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président donne la parole à François GERIN JEAN, Président du SIVU d'Entretien des Berges du Verdon, qui indique qu'une réunion du SIVU aura lieu vendredi 13 avril prochain. Il précise qu'il est important que les élus représentants la CCAPV soient présents afin qu'il y ait le quorum. L'ordre du jour de cette réunion sera consacré au budget, aux nouveaux statuts et aux questions d'actualité avec la présentation des perspectives prévues pour 2018. Il précise enfin que ces réunions du SIVU auront lieu en amont des conseils communautaires afin de ne faire déplacer les élus qu'une fois.

1. Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Serge PRATO, Président de la CCAPV, rappelle que le compte rendu du conseil du 12 mars a été envoyé par mail à l'ensemble des délégués. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

2. Pôle Administration Générale / Finances / Ressources humaines

2.1. Administration Générale

2.1.1. Adhésion de la CCAPV à divers organismes extérieurs

Le Président propose au Conseil d'adhérer :

- D'une part à l'Association des Maires Ruraux, sachant que cette adhésion vaut aussi pour le compte des communes.
Montant de la cotisation = 4.510,00 €.
- D'autre part d'adhérer à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités, cette adhésion ne vaut pas pour les communes.
Montant de la cotisation = 517,37 €.

Ces deux adhésions ont été validées à l'unanimité (cf. délibérations ci-après)

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à l'Association des Maires Ruraux (AMR) - 2018

Monsieur le Président considérant l'intérêt de l'Association des Maires Ruraux propose au Conseil de Communauté d'y adhérer.

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance du rôle et des actions conduites par l'AMR et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la CCAPV à l'AMR
- **Approuve** le montant de la cotisation qui pour 2018 s'élève à 4.510,00 €

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à l'Association Nationale des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF Nationale) - 2018

Monsieur le Président considérant l'intérêt de l'Association Nationale des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités propose au Conseil de Communauté d'y adhérer.

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance du rôle et des actions conduites par l'AMF Nationale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la CCAPV à l'AMF Nationale
- **Approuve** le montant de la cotisation qui pour 2018 s'élève à 517,37 €

2.1.2. Adhésion de la CCAPV au SICTIAM

Le Président indique que compte tenu de la multiplication des obligations de la CCAPV en terme de procédures à mettre en place en lien avec les usages du numérique, il apparaît intéressant pour la CCAPV de s'appuyer sur des structures ayant vocation à mutualiser les incidences de ces obligations en terme de ressources humaines et financières.

Il précise qu'à titre d'exemple, la CCAPV devra en 2018 mettre en place le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la Saisine par Voie Electronique, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et est également prévu l'achat de logiciels comme celui relatif à la gestion du patrimoine.

L'adhésion de la CCAPV au SICTIAM, qui est un Syndicat Intercommunal, pourrait constituer une solution à la fois de court terme pour dès à présent bénéficier de leurs services (logiciel de gestion du patrimoine 50% moins cher que le devis initialement proposé par un autre prestataire) et de plus long terme au fur et à mesure de la validation de besoins nouveaux.

A titre d'information, l'adhésion s'élèverait pour la CCAPV à 2.179,66 € en 2018 pour atteindre le montant maximum de 6.539,00 € en 2020, et ce pour permettre à la CCAPV de s'inscrire dans les différents services et projets proposés par le SICTIAM au fil du temps.

Le Président indique que cela n'exclut pas de solliciter d'autres prestataires comme souhaité par le Bureau pour le RGPD.

A la question de Christian GATTI, maire de Val de Chalvagne, demandant si l'adhésion de la CCAPV au SICTIAM permettra aux agents des communes de participer aux actions de formation proposées par le syndicat, le Président indique que c'est la CCAPV qui adhère et qu'il faudra alors poser cette question au syndicat.

Bernard MOLLING, Directeur Général des Services (DGS), indique que pour pouvoir bénéficier des logiciels proposés par le SICTIAM il faut être adhérent. Il conviendra dans un second temps de choisir les logiciels dont la CCAPV souhaite se doter. En ce qui concerne le logiciel patrimoine, il précise que celui-ci a un coût de 15.000 € au lieu de 30.000 € chez le premier prestataire consulté.

Jean MAZZOLI, délégué de la commune d'Annot, indique qu'il n'avait pas compris qu'il convenait dans un premier temps d'adhérer avant de faire le choix des logiciels lors de la dernière réunion du Bureau. Durant cette dernière réunion avait été prévu de solliciter d'autres structures concernant certains logiciels comme la mise en place du RGPD. Si l'on choisit d'adhérer mais que par la suite on n'adhère pas à leurs logiciels on aura eu une dépense pour rien, celle de l'adhésion de base.

Bernard MOLLING indique que lors de la réunion du Bureau, la discussion a porté sur le RGPD et qu'il est apparu intéressant, concernant ce logiciel, de solliciter d'autres structures. En ce qui concerne le logiciel du patrimoine et celui de la saisine par voie électronique, il est proposé d'adhérer au SICTIAM car leur proposition semble être d'un bon rapport qualité/prix.

La délibération ci-après a été adoptée à la majorité soit par 48 voix pour et 5 abstentions (Claude CAMILLERI, Claude DROGOUL, Jean BALLESTER et Jean MAZZOLI ayant le pouvoir de Marion COZZI)

OBJET : Adhésion de la CCAPV au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Monsieur le Président expose :

La collectivité s'est rapprochée du SCITIAM afin de mettre en œuvre son projet d'adhésion.

La nécessité d'élargir le champ des applications utiles au bon fonctionnement des services, la poursuite de l'optimisation des ressources informatiques en termes d'organisation, de productivité, de formation et de support, et enfin, la volonté de diminuer les coûts, sont autant de raisons de proposer l'adhésion de la CCAPV au SICTIAM, avec la perspective :

- De réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SCITIAM, dans lesquels la collectivité pourra puiser à sa convenance ;
- De bénéficier des capacités et compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets ;
- Et, enfin, de trouver appui auprès du SICTIAM dans les domaines d'intervention qui sont les siens, à la fois s'agissant des applications fonctionnelles, que d'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance.

Le SICTIAM exerce pour le compte de ses membres et sur leur territoire deux types de compétences :

Article 3.1 : Compétences Générales

Il s'agit des compétences liées au **management des données**, à la **sécurité** et à l'**expertise des systèmes d'information**, à la **modernisation des métiers**, et à l'**accompagnement des usages** par le biais notamment des missions telles que, par exemple, supervision, maintenance et sécurité du système d'information, gestion d'infrastructures informatiques, prise en charge des services externalisés, fourniture et déploiement de solutions de gestion métiers, mises à disposition en mode hébergé, élaboration de plans de **formation**, **centrales d'achats**, études et projets, **technologies de l'internet** et services en ligne, plateformes de **dématérialisation** et outils connexes, plateforme de **logiciels métiers**, plateformes de **publication de données**. Ces missions ne sont pas déterminées de manière limitative, mais pourront être complétées par le Comité Syndical pour définir l'offre de services, selon les besoins, par le biais d'un catalogue de services décliné en différentes thématiques.

Le SICTIAM compte, à ce jour, plus de 300 communes et établissements publics répartis dans les Alpes Maritimes principalement mais aussi dans le Var, les Bouches du Rhône, le Gard, les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse et les Hautes Alpes.

Sur le plan financier, l'adhésion de la CCAPV au SICTIAM comporte différentes modalités précisées par les statuts :

- Une contribution aux frais d'administration générale recouvrée dans le cadre du budget de la collectivité
- La mise en œuvre de plans de services à la demande, comportant la description détaillée de la prestation attendue et les éléments financiers associés.

Cotisation pour l'année en cours : 2.000,00 € (au prorata temporis ; soit 9/12èmes = 1.500,00 €)

Cotisation pour l'année 2019 : 4.000,00 €

Cotisation pour l'année 2020 : 6.539,00 €

Ces montants feront l'objet de titres de recettes et sont susceptibles de varier selon les dispositions statutaires en vigueur soumis à une révision selon le taux annuel voté par délibération du Comité Syndical du SICTIAM en décembre chaque année.

Cette cotisation permet à la CCAPV de bénéficier des prestations proposées par le SICTIAM en ce qui concerne les outils de dématérialisation, l'ensemble des centrales d'achats, les services de support, des prestations de conseil et d'audit, l'accès aux programmes de formation du centre de formation aux conditions particulières réservées aux adhérents.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des statuts du SICTIAM, par 5 abstentions (Claude CAMILLERI, Claude DROGOUL, Jean BALLESTER et Jean MAZZOLI ayant le pouvoir de Marion COZZI) et 48 voix pour,

- **Approuve** l'adhésion de la CCAPV au SICTIAM
- **Approuve** les statuts du SICTIAM
- **Désigne** M. Serge PRATO, son Président, en qualité de délégué titulaire en l'attente d'une nouvelle délibération portant désignation définitive des délégués titulaire et suppléant de la CCAPV au SICTIAM
- **Mandate** le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier les Plans de Services à intervenir

2.2. Ressources Humaines

2.2.1. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Président donne la parole à Guillaume AUDUREAU, Responsable du service Ressources Humaines, qui précise qu'il convient de modifier le tableau des emplois pour les deux raisons suivantes :

- Recrutement de la remplaçante d'Isabelle BOYER au sein du service Ressources Humaines, modification du poste de catégorie B en catégorie C
- Création d'un poste d'attaché territorial pour le remplacement de Marie-Anne BELLEVILLE suite au portage du programme Leader par la CCAPV (cf. point 4.2.3)

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Président expose au Conseil de Communauté,

Le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par la quotité de temps de travail à temps complet ou non complet déterminée en fonction des besoins du service.

Dans le cadre de l'ouverture d'une procédure de recrutement et des conclusions du jury de recrutement qui s'est réuni les 7 et 14 mars 2018, en vue de recruter un gestionnaire RH suite à une mobilité interne, sur un poste ouvert en catégorie (rédacteur territorial), il est proposé la transformation de celui-ci en catégorie C (Adjoint administratif territorial) afin de permettre la mutation de la candidate titulaire retenue. Le poste avait été déclaré au recrutement sur les deux cadres d'emploi (adjoint administratif territorial et rédacteur territorial).

Par ailleurs, dans le cadre du transfert du programme Leader du Pays A3V à la CCAPV au 1^{er} juillet 2018, et afin de pourvoir un poste devenu vacant par le départ d'un contractuel jusqu'à présent salarié du Pays A3V, il est proposé de créer au tableau des emplois et des effectifs de la CCAPV, un emploi non permanent de catégorie A, afin d'ouvrir d'ores et déjà une procédure de recrutement sur des fonctions de gestionnaire projet Leader pour un premier contrat de 3 ans en CDD.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 5 avril 2018

Vu la proposition du jury de recrutement réuni le 7 mars et le 14 mars 2018

– DECIDE :

- La transformation d'un poste permanent à temps complet du grade de rédacteur territorial au grade d'adjoint administratif territorial sur des fonctions de gestionnaire RH

Suppression	Création
Rédacteur territorial	Adjoint administratif territorial
Permanent à temps complet	Permanent à temps complet

- La création d'un poste non permanent à temps complet du grade d'attaché territorial

Création
Attaché territorial
Poste non permanent : 3 ans reconductible 1 fois

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois et des effectifs modifié ci-après qui prend effet à compter du 16 avril 2018.
- **S'ENGAGE** : à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 16 AVRIL 2018						
EMPLOIS PERMANENTS						
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Poste Budgétaire	TC	TNC	Pourvu (effectif)
Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché hors classe	1	1		1
		Directeur Territorial	1	1		1
		Attaché Principal	4	4		4
		Attaché	4	4		4
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1ère Classe	3	3		3
		Rédacteur Principal de 2ème Classe	2	1	1	2
		Rédacteur	9	9		8
	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	3	3		3
		Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	7	7		7
		Adjoint Administratif Territorial	9	5	4	7
Sous total			43	38	5	40
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	1	1		1
		Technicien Principal de 1ère Classe	2	2		2
		Technicien Principal de 2ème Classe	1	1		1
		Technicien	1	1		0
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	4	4		4
		Agent de Maîtrise	2	2		2
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	3	3		3
		Adjoint Technique Principal 2ème Classe	5	4	1	5
		Adjoint Technique Territorial	26	16	10	25
Sous total			45	34	11	43
Médico-sociale	Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants	Éducateur Principal de Jeunes Enfants	1	1		1
		Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	5	3	2	5
		Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	1	1		1
	Auxiliaires de Puériculture territoriaux	Auxiliaire de Puériculture principal 1ère Classe	1	1		1
		Auxiliaire de Puériculture principal 2ème Classe	2	2		1
		Agent Social territorial	1	1		1
Sous total			11	9	2	10
Animation	Animateurs territoriaux	Animateur Principal de 1° Classe	1	1		1
		Animateur	1	1		0
	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'Animation territorial	8	8		8
Sous total			10	10	0	9
Culturelle	Adjoints Territoriaux du patrimoine	Adjoint du Patrimoine	1	1		1
Sous total			1	1	0	1
Total postes permanents			110	92	18	103
EMPLOIS TEMPORAIRES						
Filière	Grade	Mission	Quotité	Durée	Pourvu	
Administrative	Attaché Territorial	Chargé de mission développement économique	1	3 ans reconductible 1 fois	0	
	Attaché Territorial	Chargé de mission développement territorial	1	3 ans reconductible 1 fois	0	
	Attaché Territorial	Gestionnaire dossiers leader	1	3 ans reconductible 1 fois	0	
Technique	Ingénieur Territorial	Chargé de mission Eau Assainissement	1	Jusqu'au 31/12/2019	0	
	Ingénieur Territorial	Chargé de mission forêt	1	3 ans reconductible 1 fois	0	
	Ingénieur Territorial	Chargé de mission Assistance à maîtrise d'ouvrage	1	Jusqu'au 30/09/2018	0	
	Technicien territorial	Technicien SIG Eau et assainissement	1	Jusqu'au 31/12/2019	0	
Emplois aidés	Emploi d'avenir	Gardien de déchetterie	1	Jusqu'au 28/2/2019	1	
Apprentissage	Apprentis	Eau et assainissement	1		0	
Total postes non permanents			9		1	
						#

2.3. Finances

2.3.1. Vote des différents Budgets primitifs

Le Président donne la parole à Christine GIRARD, Responsable du service Finances, qui indique que le projet de budget général soumis au conseil communautaire, et présenté ci-après, est le résultat des propositions faites lors d'une réunion conjointe entre le Bureau et la Commission des Finances, qui s'est déroulée le 4 avril dernier.

Elle précise qu'un certain nombre d'arbitrages ont été nécessaires pour arriver à mettre en œuvre l'objectif de la commission de ne pas augmenter la fiscalité sur l'année 2018.

Un deuxième paramètre a également servi à l'élaboration de cette proposition : garder des marges de manœuvre suffisantes pour finaliser le calcul des Attributions de Compensation (AC).

Projet B.P 2018 M14 Communauté de Communes APV / Présentation Conseil									
Section de Fonctionnement									
Dépenses									
ARTICLE	Propositions 2018	COMMENTAIRE							
023	930 903,00 €	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
022	241 582,00 €	DEPENSES IMPREVUES							
Chapitre 60 : Fournitures									
60611	10 000,00 €	EAU BAT ALLOS 2017+2018 +BAT ST ANDRE+ CASTELLANE							
60612	220 000,00 €	ELECTRICITE BATIMENTS+ZA+EP HT VERDON+BIT+RESEAUX CHALEUR							
60621	36 000,00 €	COMBUSTIBLES							
60622	3 200,00 €	CARBURANT							
60623	28 000,00 €	ALIMENTATION CANTINE TH/COLMARS+PETITE ENFANCE+ DIVERS							
60624	8 500,00 €	PRODUITS TRAITEMENT PISCINES+PHARMACIE+ OXYGENE RATERY+PISCINES							
60631	16 000,00 €	PRODUITS ENTRETIEN							
60632	27 000,00 €	PETIT EQUIPEMENT DONT 2400SKIDEFOND+1000COM+ 2200INFORMATIQUE							
60636	3 000,00 €	VETEMENTS DE TRAVAIL PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE							
6064	32 000,00 €	FOURNITURES ADMINISTRATIVES							
6065	4 500,00 €	LIVRES MEDIATHEQUES							
6068	12 000,00 €	FOURNITURES DIVERSES DONT 600NORDIQUE							
Total 60	400 200,00 €								
Chapitre 61 : Entretien/Services extérieurs									
611	151 680,00 €	MSAP+ASSJURIDIQUEURBA+RGPD8000+PASTO/GOURMAND30000+AMO MARCHE ASSURANCE6660+ESP VALLEEN 2018 3000+1520+JEUNESSE 3500+AMO							
6132	45 680,00 €	LOYERS BUREAUX 30960 ST ANDRE+LOCAUX CASTELLANE 10400+ENTREVAUX 4320							
6135	35 000,00 €	LOC MOB 2VEHICULES5100+COPIEURS 11000 HV+4000PE+5000TL+SIEGE3000+MSAP2500+STANDARD3600+CBJEUNESSE800							
61521	21 000,00 €	ENT TERRAINS SPORTIFS5000+DAMAGE ALLOS/RATERY 16000							
615221	30 000,00 €	ENTRETIEN BÂTIMENTS							
61531	3 000,00 €	VOIRIES ZA							
615232	62 000,00 €	RESEAUX ZA3000+56000EP HV+3000 DIVERS							
61524	124 500,00 €	SENTIERS PDM 108562+DOMANIAL 13300+2600NORDIQUE							
61551	9 000,00 €	ENTRETIEN VEHICULES DONT 6000MOTONEIGE+DAMEUSE							
61558	15 000,00 €	ENTRETIEN PISCINES+ MATERIEL DIVERS							
6156	96 500,00 €	SECHES+PORTES CRECHE ALLOS+ABELIUM+JVS.....							
6161	60 000,00 €	ASSURANCES							
617	287 860,00 €	RELARGUIERS/LANCE79360+GEMAPI ZONE HUMIDE BARREME 24000+DIAG ESPACES VTT 7200							
6182	7 000,00 €	DOCUMENTATION DONT RH2900							
6184	12 000,00 €	FORMATION AGENTS							
6185	500,00 €	INSCRIPTION COLLOQUES							
6188	4 000,00 €	WEBCAM FOND800+ANALYSES+DIVERS							
Total 61	964 720,00 €								

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PROPOSITIONS DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT – BP 2018 BUDGET GENERAL

Libellé	R.A.R.	Opérations nouvelles	Total	Avis B / C	Proposition budget
Remboursement d'emprunts		1 421 296,00 €	1 421 296,00 €	1 421 296,00 €	
Remboursement emprunt en attente de subvention : 600 000,00 € (Gymnase)					
Remboursement emprunt en attente de subvention : 150 000,00 € (Crèche)					
Remboursement d'emprunts : 644 400,00 €					
Opérations d'ordre de section à section		268 463,00 €	268 463,00 €	268 463,00 €	
Amortissement des subventions : 266 463,00					
Solde d'exécution reporté		1 408 643,00 €	1 408 643,00 €	1 408 643,00 €	
Solde d'exécution de la section d'Investissement : 1 138 489,67 €					
Dépenses d'équipement	760 573,00 €	2 826 133,00 €	3 586 706,00 €	3 586 706,00 €	
Cf. détail ci-après					
Dépenses imprévues					
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	760 573,00 €	5 924 535,00 €	6 685 108,00 €	6 685 108,00 €	- €

PROPOSITIONS RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT – BP 2018 BUDGET GENERAL

Libellé	R.A.R.	Opérations nouvelles	Total	Avis B / C	Proposition budget
Recettes d'équipement	815 120,00 €	2 158 894,15 €	2 974 014,15 €	2 974 014,15 €	
Cf détail ci-après :					
Dotations, fonds divers, réserves	375 200,00 €	1 249 108,85 €	1 624 308,85 €	1 624 308,85 €	
FCTVA (solde 2017 + 2018)	375 200,00 €	270 212,85 €	645 412,85 €		
Affectation au 1068		978 896,00 €	978 896,00 €		
Emprunts		1 099 637,00 €	1 099 637,00 €	1 099 637,00 €	
Opération d'ordre		987 148,00 €	987 148,00 €	987 148,00 €	
Amortissement des immobilisations : 987 148 €					
Solde d'exécution reporté					
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 190 320,00 €	5 494 788,00 €	6 685 108,00 €	6 685 108,00 €	- €

CCAPV Budget général – 2018 -Section d'investissement						
Code	Budget total	Réalisé total	RAR	Nlle Proposition	BP 2018	Libellé
TOTAL			429 747,00			
OPFI.	2 589 884,23	1 780 247,80			634 733,00	Opération financière
Dépense.	2 799 352,67	910 939,42		2 908 862,00	2 908 862,00	
001.	1 138 489,67			1 408 643,00	1 408 643,00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
13911(ordre).	5 416,00	5 416,00		5 416,00	5 416,00	Subventions d'investissement
13912(ordre).	21 381,00	21 381,00		21 381,00	21 381,00	Subventions d'investissement
13913(ordre).	6 933,00	6 933,00		6 933,00	6 933,00	Subventions d'investissement
139141(ordre).	200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00	Communes membres du GFP
139158(ordre).	163,00	163,00		163,00	163,00	Autres groupements
13917(ordre).	32 482,00	32 482,00		34 482,00	34 482,00	Subventions d'investissement
13918(ordre).	88,00	88,00		88,00	88,00	Subventions d'investissement
1641.	1 394 400,00	643 143,09		1 231 756,00	1 231 756,00	Emprunts en euros dont 750000 CT Gymnase et crèche Castellane
16873.		1 333,33				Départements
Recette.	5 389 236,90	2 691 187,22	375 200,00	3 168 395,00	3 543 595,00	
001.						Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
021(ordre).	2 072 540,00			930 903,00	930 903,00	Virement de la section d'exploitation
10222.	1 254 900,68	629 391,00	375 200,00	271 432,85	646 632,85	FCTVA
1068.	970 697,22	970 697,22		978 896,00	978 896,00	Excédents de fonctionnement capitalisés
28031(ordre).	41 818,00	41 818,00		22 803,52	22 803,52	Amortissements des frais d'études
28033(ordre).	42,00	42,00		47,28	47,28	Frais d'insertion
2804131 (ordre)				1 092,48	1 092,48	Passerelles
2804132 (ordre)				12 373,31	12 373,31	Contrat Station SMVA
2804133(ordre).	334,00	334,00		333,33	333,33	Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt
28041411(ordre).	38 013,00	38 013,00		50 212,67	50 212,67	Cmns du GFP - Biens mobiliers, matériel et études
28041412(ordre)				1 977,30	1 977,30	Aide Solidarité Sécurité Haut Verdon
28041512(ordre).	724 482,00	724 482,00		724 481,33	724 481,33	GFP de ratt. - Bâtiments et installations
28041582(ordre).	3 500,00	3 500,00		3 500,01	3 500,01	Autres groupements - Bâtiments et installations
280421(ordre).	1 075,00	1 075,00		1 074,28	1 074,28	Pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et é
280422(ordre).	926,00	926,00		925,74	925,74	Pers. droit privé - Bâtiments et installations
2804411 (ordre)				50 190,14	50 190,14	Com Teillon
28051(ordre).	7 183,00	7 183,00		3 029,76	3 029,76	Concessions et droits similaires
281318 (ordre)				108,22	108,22	Piscines
28148 (ordre)				560,00	560,00	Cadrams Solaires
281531(ordre).	24 518,00	24 518,00		0,00	0,00	AC
281532(ordre).	21 621,00	21 621,00		0,00	0,00	AC
281538(ordre).	37 193,00	37 193,00		37 192,00	37 192,00	Autres réseaux
28158(ordre).	39 358,00	39 358,00		39 629,06	39 629,06	Autres installations, matériel et outillage techniques
28171(ordre).	7 543,00	7 543,00		7 543,00	7 543,00	Terrains
2817538(ordre).	128 265,00	128 265,00		0,00	0,00	AC
28183(ordre).	9 279,00	9 279,00		22 608,97	22 608,97	Matériel de bureau et matériel informatique
28184(ordre).	1 093,00	1 093,00		2 395,96	2 395,96	Mobilier
28188(ordre).	4 856,00	4 856,00		5 084,79	5 084,79	Autres immobilisations corporelles

OPNI.	-422 448,00	-337 585,24			-545 571,00	Opération Non Individualisée
Dépense.	449 505,00	344 892,50	26 800,00	829 103,00	855 903,00	
202.						Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre
2031.						Frais d'études
204131.						Départements - Biens mobiliers, matériel et études
204132.	310 000,00	309 332,70		750 000,00	750 000,00	Participation SMVA Contrat station 2018
2041412.	1 550,00		1 550,00		1 550,00	Fonds de concours passerelle Castellet les Sausses
2051.						Concessions et droits similaires
2111.						Terrains nus
2113.						Terrains aménagés autres que voirie
2117.						Bois et forêts
21318.	24 500,00	21 400,80				Autres bâtiments publics VAUPLANE
2152.	64 735,00		16 200,00	43 200,00	59 400,00	EP Haut Verdon (DES04) 2x1/4 prog 2017(32400) + 1/4 prog 2018(27000)
2158.	6 600,00	1 800,00	4 800,00	7 200,00	12 000,00	Autres installations, matériel et outillage techniques POMPE DEMANDOLX
2183.	24 000,00		1 250,00		1 250,00	+Démontage Antennes WIFI+TNT+5900outillage services techniques
2184.	3 000,00		3 000,00	1 800,00	4 800,00	Matériel informatique Service mutualisé Urbanisme
2188.						Mobilier Sce mutualisé Urba(RAR)+Sce Urbanisme1800
2315.						Autres immobilisations corporelles
27638.	15 120,00	12 359,00		26 903,00	26 903,00	Installations, matériel et outillage techniques
						Autres établissements publics Avance remboursable ZA VILLARS
Recette.	27 057,00	7 307,26	6 750,00	303 582,00	310 332,00	
1311.		7 307,26				État et établissements nationaux
1641				283 282,00	283 282,00	Emprunt SMVA
13141.	27 057,00		6 750,00	20 300,00	27 050,00	Communes membres du GFP (Fond de Concours des cnes EP Haut Verdon)
10001					-32630,00	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE
Dépense.				32 630,00	32 630,00	
2051				8 530,00 €	8 530,00	Licences logiciel JVS
2183				7 100,00	7 100,00	SERVEUR SIEGE
2183				8 200,00	6 200,00	10 PC
2183				2 500,00	4 500,00	PC PORTABLES
2183				2 700,00	2 700,00	Divers Ecrans
2183				1 500,00	1 500,00	Fournitures informatiques
2183				2 100,00	2 100,00	Tablettes + Téléphones
2315				0,00	0,00	0,00

10016.	21 780,00				21 780,00	Réhabilitation Minoterie - 1ère tranche
Dépense.				0,00	0,00	
1641.						Emprunts en euros
2033.						Frais d'insertion
2314.						Constructions sur sol d'autrui
2315.						Installations, matériel et outillage techniques
238.						Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations
Recette.	21 780,00		21 780,00		21 780,00	
1311.						État et établissements nationaux
1312.						Régions
1317.	21 780,00		21 780,00		21 780,00	Budget communautaire et fonds structurels
1641.						Emprunts en euros
10021.	-58 240,00	-66 897,42			-9 900,00	Création d'une crèche - Commune de Castellane
Dépense.	320 850,00	305 290,16	15 500,00	18 600,00	34 100,00	
2313.	37 050,00	296 344,08		10 800,00	10 800,00	Constructions Pose Stores Extérieurs
2315.	283 800,00	8 946,08	15 500,00	6 000,00	21 500,00	solde travaux+ raccordement orange (1/3 de 12000HT)
2188				1 800,00	1 800,00	Climatiseurs
Recette.	262 610,00	238 392,74	24 200,00		24 200,00	
1311.	88 000,00	62 500,00	24 200,00		24 200,00	État et établissements nationaux
1312.	88 000,00	81 248,74				Régions
1318.	86 610,00	94 644,00				Autres
1641.						Emprunts en euros
10022.	-36 000,00				-36 000,00	Création multi-activites de Barreme
Dépense.	36 000,00		36 000,00		36 000,00	
2031.						Frais d'études
2315.	36 000,00		36 000,00		36 000,00	Maîtrise d'oeuvre
Recette.						
1641.						Emprunts en euros
2315.						Installations, matériel et outillage techniques

10027.	4 090,00	37 848,34			-16 912,00	Muséographie Distillerie et Minoterie
Dépense.	114 000,00	12 407,93	16 200,00	86 712,00	102 912,00	
2312.	114 000,00	11 589,35	16 200,00	86 712,00	102 912,00	Agencements et aménagements de terrains (Cheminement)
2313.		818,58				Constructions
2315.						Installations, matériel et outillage techniques
2318.						Autres immobilisations corporelles en cours
Recette.	118 090,00	50 256,27		86 000,00	86 000,00	
1311.	81 418,00	16 202,94		64 000,00	64 000,00	État et établissements nationaux (TEPCV2)
1312.	36 672,00	34 053,33				Régions
1641.				22 000,00	22 000,00	Emprunts en euros
10028.	-198 932,00	-481 576,81			372 052,00	Gymnase Castellane
Dépense.	1 378 700,00	1 288 589,56	75 700,00	15 000,00	90 700,00	
2031.						Frais d'études
2313.	20 000,00	1 263 650,60				Constructions
2315.	1 358 700,00	24 938,96	75 700,00	15 000,00	90 700,00	Solde travaux (RAR)+affichage sportif(Délib ¼)+ raccordement orange (2/3 de 12000HT)
Recette.	1 179 768,00	807 012,75	212 752,00	250 000,00	462 752,00	
1311.	90 197,00		90 197,00	50 000,00	140 197,00	DETR
1312.	208 361,00	159 558,60	48 800,00		48 800,00	Régions
1313.	721 210,00	647 454,15	73 755,00		73 755,00	Départements
13151.						GFP de rattachement
1315.						SUBV. EQUIP. C.L.
1641.	160 000,00			200 000,00	200 000,00	Emprunts en euros
10031.	-5 100,00	-249,95			-8 130,00	Equipement en matériel des crèches
Dépense.	5 100,00	249,95	1 250,00	13 200,00	14 450,00	
2051.						Concessions et droits similaires
2183.	5 100,00	249,95	1 250,00	2 400,00	3 650,00	Lave Linge (RAR) + Séche Linge Crèche Allos
2184.						Mobilier
2135				10 800,00	10 800,00	Stores Crèche Allos
2135						
Recette.				6 320,00	6 320,00	
1318.				6 320,00	6 320,00	Financement CAF (Stores Allos)
28051(ordre).						Concessions et droits similaires

10033.	-104 842,00	-471 911,21			447 278,00	Travaux d'aménagement Crèche de St andré les Alpes
Dépense.	647 170,00	503 960,81	61 000,00	2 000,00	63 000,00	
2135.				2 000,00	2 000,00	Film Occultant
2313.		503 960,81				Constructions
2315.	647 170,00		61 000,00		61 000,00	Solde Marché de travaux et MO + Mobilier (RAR)
Recette.	542 328,00	32 049,60	465 278,00	45 000,00	510 278,00	
1311.	363 788,00	32 049,60	331 738,00		331 738,00	État et établissements nationaux
1312.	133 540,00		133 540,00		133 540,00	Régions
1318.						Autres
1641.	45 000,00			45 000,00	45 000,00	Emprunts en euros
10034.	-79 054,00	-11 321,68			0,00	Maison de Pays de Castellane Opération HT
Dépense.	472 830,00	11 321,68	20 025,00	394 000,00	414 025,00	
2031.						Frais d'études
2313.	472 830,00	11 321,68	20 025,00	394 000,00	414 025,00	Constructions
Recette.	393 776,00			414 025,00	414 025,00	
1311.	78 776,00			78 776,00	78 776,00	DETR 2017
1312.	111 000,00			111 000,00	111 000,00	Région Espace Valléen
1313.						Départements
1317.	111 000,00			111 000,00	111 000,00	POIA Espace valléen
1641.	93 000,00			113 249,00	113 249,00	Emprunts en euros
10035.	40 570,00	26 458,49		0,00	11 720,00	Equipement boutiques minoterie / distillerie
Dépense.						
2183.						Matériel de bureau et matériel informatique
2184.						Mobilier
Recette.	40 570,00	26 458,49	11 720,00		11 720,00	
1311.	28 850,00					État et établissements nationaux
1312.		26 458,49				Régions
1313.	11 720,00		11 720,00		11 720,00	Départements
10036.		7 849,00			-10 200,00	Informatisation des bibliothèques
Dépense.				10 200,00	10 200,00	
2183.				10 200,00	10 200,00	Matériel informatique réseau bibliothèques
2315.						Installations, matériel et outillage techniques
Recette.		7 849,00				
1311.		7 849,00				État et établissements nationaux
1312.						Régions
1313.						Départements

10037.	-39 570,00	-887,67			0,00	Création Atelier artisanal Opération HT
Dépense.	235 000,00	4 968,52	8 825,00	196 000,00	204 825,00	
2313.	235 000,00	4 968,52	8 825,00	196 000,00	204 825,00	Constructions
Recette.	195 430,00	4 080,85		204 825,00	204 825,00	
1311.	146 430,00	4 080,85		142 350,00	142 350,00	DETR 2016 + DSIL
1641.	49 000,00			62 475,00	62 475,00	Emprunts en euros
10039.	-100 727,00	-40 385,65			-95 340,00	Elaboration PLUi
Dépense.	220 000,00	135 091,90	84 900,00	57 610,00	142 510,00	
202.	220 000,00	135 091,90	84 900,00	57 610,00	142 510,00	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre
Recette.	119 273,00	94 706,25	24 500,00	22 670,00	47 170,00	
1311.	52 623,00	94 706,25		9 670,00	9 670,00	État et établissements nationaux
1312.	66 650,00		24 500,00	13 000,00	37 500,00	Régions
10040.	-24 000,00	-6 506,40			-17 490,00	Elaboration PLu Rougon et Carte Communale Angles
Dépense.	24 000,00	6 506,40	17 490,00		17 490,00	
202.	24 000,00	6 506,40	17 490,00		17 490,00	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre
Recette.						
13141.						Communes membres du GFP
10042.	-146 983,00	-50 566,40			-97 530,00	PLU + CARTES COMMUNALES
Dépense.	161 583,00	50 566,40	115 330,00	23 500,00	138 830,00	
202.	161 583,00	50 566,40	115 330,00	23 500,00	138 830,00	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre
Recette.	14 600,00		14 600,00	26 700,00	41 300,00	
1311.	14 600,00		14 600,00	26 700,00	41 300,00	État et établissements nationaux
10044.	-11 252,06	-2 092,35			950,00	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT EX TEILLON
Dépense.	18 774,00	8 656,55				
2031.	18 774,00	8 656,55				Frais d'études
Recette.	7 521,94	6 564,20	950,00		950,00	
1323.	7 521,94	6 564,20	950,00		950,00	Départements

10046.	-7 507,00				-7 507,00	PERIMETRES PROTECTIONS CAPTAGES SOLEIHAS
Dépense.	7 507,00		7 507,00		7 507,00	
2031.	7 507,00		7 507,00		7 507,00	Frais d'études
Recette.						
1313.						Départements
10047.	-48 000,00				-48 000,00	ETUDE ZONE D'ACTIVITES
Dépense.	48 000,00			48 000,00	48 000,00	
2031.	48 000,00			48 000,00	48 000,00	Frais d'études
10048.	-50 000,00				-25 000,00	AUDIT PATRIMOINE
Dépense.	50 000,00			25 000,00	25 000,00	
2031.	50 000,00			25 000,00	25 000,00	Frais d'études
10049.					-29 600,00	ETUDE TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT
Dépense.				68 000,00	68 000,00	
2183				32 300,00	32 300,00	Matériel Informatique
21571				22 000,00	22 000,00	Véhicule
2158				13 700,00	13 700,00	Matériel industriel
Recette.				38 400,00	38 400,00	
1311.						État et établissements nationaux
1312				38 400,00	38 400,00	Autres Agence de l'Eau
10050.	10 000,00				-34 959,00	AMENAGEMENT LIAISON DOUCE SAINT ANDRE
Dépense.	90 000,00		25 200,00	190 944,00	216 144,00	
2312.	90 000,00		25 200,00	190 944,00	216 144,00	Agencements et aménagements de terrains
Recette.	100 000,00			181 185,00	181 185,00	
1311.	50 000,00			71 605,00	71 605,00	État et établissements nationaux TEPCV
1312.	35 000,00			64 000,00	64 000,00	Régions
1313.	15 000,00			8 700,00	8 700,00	Départements
1641.				36 880,00	36 880,00	Emprunt

10051.	-36 000,00	-414,00			-50 000,00	Création Gymnase Saint André
Dépense.	36 000,00	414,00	35 586,00	14 414,00	50 000,00	
2315.	36 000,00	414,00	35 586,00	14 414,00	50 000,00	Maîtrise d'oeuvre
10052.	-12 000,00				-12 000,00	Terrain Multi-sports Clumanc
Dépense.	12 000,00			12 000,00	12 000,00	
2315.	12 000,00			12 000,00	12 000,00	Maîtrise d'oeuvre
10053.	-31 325,00	-21 172,32			-42 000,00	LOGICIELS
Dépense.	31 325,00	21 172,32		42 000,00	42 000,00	
2051.	31 325,00	21 172,32		15 000,00	15 000,00	Logiciel Patrimoine
2051				27 000,00	27 000,00	Logiciel Service mutualisé urbanisme
10054.	-5 390,00	-4 331,21			-6 100,00	LOCAUX CCAPV + ANTENNES
Dépense.	5 390,00	4 331,21	1 000,00	5 100,00	6 100,00	
21318.				3 300,00	3 300,00	Câblage téléphonie Beauvezer
2183.	5 390,00	4 331,21	1 000,00		1 000,00	Matériel de bureau et matériel informatique
2135.				1 800,00	1 800,00	2 portes coupe feu Antenne Annot
2313.						
10055.	-120 524,69	-110 179,26			-19 000,00	CREATION SIEGE CCAPV
Dépense.	120 524,69	110 179,26	8 000,00	11 000,00	19 000,00	
2183.	60 896,69	61 177,94				Matériel de bureau et matériel informatique
2184.	20 000,00	17 098,34	2 500,00	5 500,00	8 000,00	Mobilier RAR+mobilier Nouveaux Bureaux Siège
2188.	2 000,00	1 870,34				Autres immobilisations corporelles
2315.	37 628,00	30 032,64	5 500,00	5 500,00	11 000,00	Aménagement Salle Réunion + Cuisine + Nouveaux Bureaux
10056.	-5 500,00	-144,95			-920,00	MAIRIES EX CCHVVA
Dépense.	5 500,00	144,95		920,00	920,00	
2183.	5 500,00	144,95		920,00	920,00	PC Mairies Beauvezer/Thorame haute
10057.	-3 200,00	-3 153,74				MSAP ANNOT ENTREVAUX
Dépense.	3 200,00	3 153,74				
2183.	3 200,00	3 153,74				Matériel de bureau et matériel informatique

10058.	-1 860,00	730,66			0,00	MEDIATHEQUES
Dépense.	9 000,00			0,00	0,00	
2183.	9 000,00					Matériel de bureau et matériel informatique
Recette.	7 140,00	730,66				
1311.	6 000,00					État et établissements nationaux
1312.						Régions
1313.	1 140,00	730,66				Départements
10059.	-8 460,00				-4 800,00	ACQUISITION VEHICULES
Dépense.	25 000,00		15 900,00	0,00	15 900,00	
2182.	25 000,00		15 900,00		15 900,00	Acquisition véhicule électrique
21534						
21571						
Recette.	16 540,00		9 600,00	1 500,00	11 100,00	
1311.	10 540,00		6 000,00	1 300,00	7 300,00	État et établissements nationaux
1318.	6 000,00		3 600,00	200,00	3 800,00	Autres
10061					-25 000,00	TRAVAUX SIEGE OTI + BIT
Dépense.				25 000,00	25 000,00	
2313.				25 000,00	25 000,00	Aménagement bureaux
2312 .						Aménagement Terrain
Recette.						
1311.						État et établissements nationaux
1318.						Autres
20003.	-41 805,00	-33 633,74			-16 900,00	Groupe Scolaire ex CCHVVA EX CCTDL
Dépense.	41 805,00	33 633,74	4 500,00	12 400,00	16 900,00	
2031.						Frais d'études
2115.						Terrains bâtis
21312.	13 805,00	13 704,20				Bâtiments scolaires
2181.	3 000,00	828,00				Installations générales, agencements et aménagements divers
2183.	3 800,00	4 702,45				Matériel de bureau et matériel informatique
2184.	4 000,00	3 938,83				Mobilier
2188.	6 200,00	1 563,86	4 500,00	-3 100,00	1 400,00	Lave-vaisselle restauration Ecole Allos
2313.	11 000,00	8 896,40		10 000,00	10 000,00	Constructions Porte Coupe Feu La Foux (2500) + Mise au Norme Electrique Colmars (2500) +Thorame VMC suite expertise 5000
21318				5 500,00	5 500,00	Toiture Ecole Annot

20005.	-15 200,00	-2 705,48			-3 000,00	Réhabilitation Piscines Colmars
Dépense.	15 200,00	2 705,48		3 000,00	3 000,00	
2031.						Frais d'études
21318.	15 200,00	2 705,48		3 000,00	3 000,00	Pataugeoire
2315.						Installations, matériel et outillage techniques
20007.	-18 000,00	-1 650,00			-30 000,00	Centre multi-activités de Rattery HT
Dépense.	18 000,00	1 650,00		30 000,00	30 000,00	
21318.						Autres bâtiments publics
2188.						Autres immobilisations corporelles
2315.	18 000,00	1 650,00				Installations, matériel et outillage techniques
2313				30 000,00	30 000,00	Aménagement Bâtiment (Maîtrise d'oeuvre Réhabilitation + Toiture Yourte)
20008.	6 300,00				6 300,00	Zone Artisanale Villars Colmars
Dépense.						
2031.						Frais d'études
Recette.	6 300,00		6 300,00		6 300,00	
1323.	6 300,00		6 300,00		6 300,00	Départements
20011.	-16 500,00	-19 080,00			14 250,00	Ancien Pont d'Ondres
Dépense.	41 000,00	19 080,00				
2031.	41 000,00	19 080,00				Frais d'études
Recette.	24 500,00		14 250,00		14 250,00	
1321.	15 000,00		9 500,00		9 500,00	État et établissements nationaux
13241.	9 500,00		4 750,00		4 750,00	Communes membres du GFP
20013.	-13 500,00				-20 700,00	CONSTRUCTION PASSERELLES MORIEZ VILLARS + ALLONS
Dépense.	13 500,00		13 500,00	7 200,00	20 700,00	
204131.	13 500,00		13 500,00	7 200,00	20 700,00	Départements - Biens mobiliers, matériel et études

20014.	-144 000,00	-10 165,67			-12 500,00	ADAP HAUT VERDON
Dépense.	144 000,00	10 165,67	12 500,00	0,00	12 500,00	
2113.	20 000,00	7 488,00				Terrains aménagés autres que voirie
21318.	105 000,00		12 500,00		12 500,00	Maîtrise d'oeuvre ADAP Maison de Pays
2188.	4 000,00	2 677,67				Autres immobilisations corporelles
2315.	15 000,00					Installations, matériel et outillage techniques
20015.	-19 466,00	-17 457,07			2 440,00	ESPACE ORIENTATION HAUT VERDON
Dépense.	40 000,00	26 540,42				
2117.	40 000,00	26 540,42				Bois et forêts
Recette.	20 534,00	9 083,35	2 440,00		2 440,00	
1312.	7 234,00	6 125,35	1 100,00		1 100,00	Régions
1313.	4 300,00	2 958,00	1 340,00		1 340,00	Départements
1318.	9 000,00					Autres
20016.	-13 800,00	-7 762,50			-9 900,00	EQUIPEMENT DES SITES NORDIQUES DU HAUT VERDON
Dépense.	13 800,00	7 762,50	6 500,00	3 400,00	9 900,00	
21848.		3 103,62		3 400,00	3 400,00	Lave vaisselle + Frigo pro Ratéry HT
2315.	13 800,00	4 658,88	6 500,00		6 500,00	Local de secours la Colle (RAR)
20017.	-23 810,00	-12 608,20				DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC EX CCHVVA
Dépense.	23 810,00	23 805,77				
2152.	23 810,00	23 805,77				Installations de voirie
Recette.		11 197,57				
1311.		6 998,57				État et établissements nationaux
1313.		4 199,00				Départements
20018.	-431 785,00	-373 148,31			-45 900,00	Voirie 2017 Ex CCHVVA
Dépense.	631 785,00	425 716,80	46 200,00	3 600,00	49 800,00	
2315.	631 785,00	425 716,80	46 200,00	3 600,00	49 800,00	Solde travaux + Maîtrise d'oeuvre
Recette.	200 000,00	52 568,49		3 900,00	3 900,00	
13241.	200 000,00	52 568,49		3 900,00	3 900,00	Fonds de concours Communes HV

20019					-5 400,00	CENTRE DE LOISIRS WINNIE
Dépense.				5 400,00	5 400,00	
2135.				5 400,00	5 400,00	Store extérieur
2313						
Recette.						
20021					-1 500,00	Club des Minots La Foux
Dépense.				1 500,00	1 500,00	
2313				1 500,00	1 500,00	Norme Electrique
Recette.						
1328.						
20022					-14 800,00	Piscine Beauvezer
Dépense.				64 800,00	64 800,00	
21318				64 800,00	64 800,00	Réfection Bassin + Bâche
Recette.				50 000,00	50 000,00	
1641.				50 000,00	50 000,00	Emprunt
30001.	-36 714,50	60 000,00		-58 704,00	-64 464,00	ATELIER DE LA CHATAIGNE CCTDL Opération HT (fourchette haute)
Dépense.	288 010,50		5 760,00	280 000,00	285 760,00	
2111.				30 000,00	30 000,00	Acquisition terrain
2135.	288 010,50		5 760,00	250 000,00	255 760,00	Études+Maîtrise d'œuvre+travaux
Recette.	251 296,00	60 000,00		221 296,00	221 296,00	
1311.	91 822,00			91 822,00	91 822,00	État et établissements nationaux
1312.	74 605,50			74 605,50	74 605,50	Régions
1313.	24 868,50			24 868,50	24 868,50	Départements
1641.	60 000,00	60 000,00		30 000,00	30 000,00	Emprunts en euros
30003					-24 000,00	CREATION GYMNASE ANNOT
Dépense.				24 000,00	24 000,00	
2313				24 000,00	24 000,00	Maîtrise d'oeuvre
Recette.						

40001.	-99 810,00	-9 828,02			-6 000,00	ACQUISITION FONCIERE SOLEIHAS
Dépense.	99 810,00	9 828,02	89 000,00		89 000,00	
202.						Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre
2111.	99 810,00	9 828,02	89 000,00		89 000,00	RAR acquisition terrain Teillon
Recette.				83 000,00	83 000,00	
1641.				83 000,00	83 000,00	Emprunt
40002.	-110 274,00	-110 274,00				Modernisation Voirie Communale Demandolx
Dépense.	110 274,00	110 274,00				
2315.	110 274,00	110 274,00				Installations, matériel et outillage techniques
40003.	-87 500,00					Voirie Réseaux Divers Soleihas
Dépense.	87 500,00					
2315.	87 500,00					Installations, matériel et outillage techniques
40004.	-31 000,00	42 525,80			-14 000,00	Voirie Divers Peyroules
Dépense.	81 000,00	7 474,20	10 400,00	70 600,00	81 000,00	
2315.	81 000,00	7 474,20	10 400,00	70 600,00	81 000,00	Passerelle accès STEP+Placette Aco d'Isnard+Gué du Berland
Recette.	50 000,00	50 000,00		67 000,00	67 000,00	
1311.		50 000,00				État et établissements nationaux
1322.	50 000,00					Régions
1641.				67 000,00	67 000,00	Emprunt
40005.	-31 718,00	-22 796,64			24 700,00	Réhabilitation STEP Peyroules
Dépense.	31 718,00	22 796,64				
2315.	31 718,00	22 796,64				Installations, matériel et outillage techniques
Recette.	38 550,02			24 700,00	24 700,00	
1323.	38 550,02			24 700,00	24 700,00	Départements

[illegible]

Christine GIRARD précise qu'en ce qui concerne la compensation partie salaire, cette dernière est versée à la CCAPV mais sera reversée aux communes via les AC.

Jean MAZZOLI, délégué de la commune d'Annot, précise que le montant de 350 € inscrit comme subvention à l'école d'Annot (section de fonctionnement) est en fait une participation pour un spectacle en langue Provençale. Bernard MOLLING précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention et que cette somme a directement été versée à la troupe, l'école d'Annot étant intercommunale.

André PESCE, maire du Fugeret, indique que la subvention de la Région pour l'atelier de la châtaigne arrive à terme cette année. Il demande où en est ce dossier.

Bernard MOLLING précise qu'une demande de prorogation est en cours auprès de la région pour la subvention. En ce qui concerne le projet en tant que tel il rappelle que deux possibilités s'offrent pour la réalisation de ce musée : à Annot avec la réhabilitation d'un bâtiment et à Castellet les Sausses en construction neuve. Il avait été décidé par le Bureau d'attendre les CU des deux communes avant de prendre une décision. Celui d'Annot est parvenu à la CCAPV avec un avis favorable, une étude sur l'éventuelle présence d'amiante va être engagée.

Sur Castellet les Sausses la CCAPV n'a pas encore reçu le CU.

Une fois ces documents réceptionnés et transmis au Bureau d'Etudes, l'étude sera mise à jour et le conseil devra trancher pour valider l'un des deux projets.

Serge PRATO, précise qu'en attendant la prise de décision, la fourchette la plus haute a été prévue au budget.

Il conviendra après affinement du budget de contacter l'association pour s'assurer qu'elle soit toujours d'accord sur le montant de l'emprunt à contracter.

Philippe RIGAULT, délégué de la commune d'Annot, indique qu'il y avait un projet de réfection du sol de la crèche d'Annot. Il se demande pourquoi ce projet n'apparaît plus dans le budget.

Christophe IACOBBI, Vice-Président en charge des travaux, indique que l'on attend qu'un diagnostic global soit fait avant d'attaquer les travaux.

Bernard MOLLING, précise que d'autres travaux peuvent être plus urgents (infiltrations au niveau de la toiture) ont vu le jour sur la crèche d'Annot. Une réunion avec la commune sera organisée prochainement.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget Primitif 2018 - Budget Général - CCAPV

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 – Budget Général.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget Général de la Communauté de Communes
présenté par son Président qui s'établit ainsi qu'il suit

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 194 424 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 495 568 €

TOTAL DU BUDGET 2018 21 689 992 €

- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ Budget OM

CCAPV Budget OM –Budget prévisionnel 2018				PROJET BP 2018-OM MODIFIE LE 27/03 SUITE REUNION BUREAU/COMMISSION FINANCES
Fonctionnement – Dépenses/recettes				
Code	(Prévisions 2017 (BP+DM))	Réalisé Total	BP 2018	Libellé
Dépense.	3 593 258,64	3 103 906,80	3 614 760,16	
Fonctionnement.	3 593 258,64	3 103 906,80		
002.				Résultat d'exploitation reporté
011.	2 117 421,73	1 937 401,07	2 162 000,00	Charges à caractère général
6061.	6 150,00	5 271,99	5 500,00	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)
6063.	9 500,00	11 313,91	42 000,00	Fournitures d'entretien et de petit équipement dont Habillement
6064.	1 000,00		1 000,00	Fournitures administratives
6066.	59 600,00	60 360,04	72 000,00	Carburants
6068.	26 200,00	3 336,45	5 000,00	Autres matières et fournitures
611.	1 802 480,00	1 717 577,93	1 860 000,00	Sous-traitance générale (SYDEVOM, Prestions collecte et déchetteries..)
6132.	4 200,00	675,60	4 200,00	Locations immobilières (Garage St André)
6135.	37 720,00	40 544,95	2 400,00	Locations mobilières (petit camion Entrevaux 11/2017)
61521.	5 000,00	3 093,54	1 000,00	Bâtiments publics (ateliers)
61528.	12 200,00		18 000,00	Autres (Déchetteries, déneigement, petits travaux,contrôles périodiques..)
61551.	67 900,00	52 868,84	70 000,00	Matériel roulant
61558.	4 650,00	556,80	500,00	Autres biens mobiliers
6156.	1 000,00	262,80	500,00	Maintenance
6161.	19 200,00	13 718,52	14 000,00	Primes d'assurances/Multirisques
618.	29 871,73	3 046,44	12 000,00	Formations agents
6226.	5 000,00		1 000,00	Honoraires contentieux
6231.		2 249,82	2 500,00	Publication marchés
6236.		300,00	0,00	Catalogues et imprimés
6237.	2 800,00	574,40	5 000,00	Publications (communication déchets, tri..)

6242.		7 500,25	0,00	Transports sur ventes
6251.	6 000,00	9 046,00	9 000,00	Déplacements agents
6257.			0,00	Réceptions
6261.	1 200,00	49,68	100,00	Frais d'affranchissement
6262.	5 100,00	2 518,41	3 000,00	Frais de télécommunications
627.	1 000,00	1 243,70	1 500,00	Services bancaires et assimilés (TIPI et Commission ligne trésorerie)
6281.			30 000,00	Cotisation SYDEVOM
6287.	6 250,00		0,00	Remboursements de frais
63512.	800,00	215,00	300,00	Taxes foncières
6358.		1 076,00	1 500,00	Autres droits (taxe à l'essieu)
637.	2 600,00		0,00	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autre)
012.	835 000,00	813 517,45	800 000,00	Charges de personnel et frais assimilés
6215.	830 000,00	782 963,08	800 000,00	Personnel affecté par la collectivité de rattachement
6218.		30 529,37	0,00	Autres personnels extérieurs 5
6333.			0,00	Participation des employeurs à la formation profes
6475.		25,00	0,00	Médecine du travail, pharmacie
648.	5 000,00		0,00	Autres charges de personnel
022.	26 928,09		164 046,00	Dépenses imprévues
042.			346 979,16	Opérations d'ordre de transfert entre sections
023(ordre).	189 765,27		130 842,14	Virement à la section d'investissement
6811(ordre).	234 059,44	234 059,44	216 137,02	Dotations aux amortissements sur immobilisations i
65.	28 900,00	2 994,40	20 500,00	Autres charges de gestion courante
6541.	23 100,00	2 994,40	20 000,00	Créances admises en non-valeur
6542.	5 800,00		500,00	Créances éteintes

66.	59 784,11	58 276,01	53 135,00	Charges financières
66111.	56 360,00	56 352,01	52 750,00	Intérêts réglés à l'échéance prêts en cours
66112.	1 924,11	1 924,00	-615,00	Intérêts - Rattachement des ICNE
6616.	1 500,00		1 000,00	Intérêts bancaires sur ligne de trésorerie
67.	89 400,00	45 658,43	56 100,00	Charges exceptionnelles
6711.	1 500,00	43,55	100,00	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6718.				Autres charges exceptionnelles sur opérations de g
673.	24 300,00	4 765,90	5 000,00	Titres annulés (sur exercices antérieurs)
6742.	63 600,00	40 848,98	51 000,00	Remb annuités quais Allos/la Mure + Revêtement Accès quai Allos SYDEVOM
678.				Autres charges exceptionnelles
68.	12 000,00	12 000,00	12 000,00	Dotations aux amortissements et aux provisions
6817.	12 000,00	12 000,00	12 000,00	Dotations aux provisions pour Résidences

Recette.	3 593 258,64	3 225 147,70	3 614 760,16	
Fonctionnement.	3 593 258,64	3 225 147,70		
002.	308 385,48		337 481,00	Résultat d'exploitation reporté
013.	20 000,00	12 458,35	30 000,00	Atténuations de charges
6459.	20 000,00	12 458,35	30 000,00	Remboursements sur charges de personnel
042.	97 679,16	97 679,16	97 679,16	Opérations d'ordre de transfert entre sections
777(ordre).	97 679,16	97 679,16	97 679,16	Quote-part des subventions d'investissement virée
70.	2 878 470,00	2 859 340,13	2 875 500,00	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi
703.		6 132,07	0,00	Ventes de produits résiduels
706.	2 874 970,00	2 853 208,06	2 872 000,00	Produit de la REOM
7087.	3 500,00		3 500,00	SM Haut Var+ DIR Déchetterie Castellane

75.	258 650,00	244 131,06	250 000,00	Autres produits de gestion courante
7588.	258 650,00	244 131,06	250 000,00	Rachat matières
76.	7 574,00	6 273,23	6 500,00	Produits financiers
761.	7 574,00	6 273,23	6 500,00	Produits de participations des communes emprunt décharges ex CCMV
77.	2 500,00	5 265,77	5 600,00	Produits exceptionnels
7714.	1 000,00		1 000,00	Recouvrement sur créances admises en non valeur
7718.		2 850,43	1 000,00	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
778.	1 500,00	2 415,34	3 600,00	Recettes exceptionnelles
78.	20 000,00		12 000,00	Reprises sur amortissements et provisions
7817.	20 000,00		12 000,00	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs

Section d'Investissement Budget Prévisionnel OM 2018 CCAPV					PROJET BP OM 2018
Opération 00:Financières			MODIFIE 27/03 SUITE BUREAU /		
Dépenses			Propositions	Commission Finances	
139	Amortissement subventions		97 679,16 €		
1641	Capital Prêts CRCA		83 172,00 €		
1687	Capital Prêts Autres Prêteurs		1 534,00 €		
	Total Dépenses		182 385,16 €		
Recettes				Propositions	
001	Excédent 2017			117 526,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement			130 842,14 €	
10222	FCTVA (dont 71100 RAR)			234 500,00 €	
1068	Affectation Résultat N-1			92 146,00 €	
28	Amortissements biens			216 137,02 €	
	Total Recettes			791 151,16 €	
	Excédent OPFI : 598 766,00 €				
Opération 10007 : Aménagement de déchetteries Ex CCMV					
Dépenses			Propositions		
2313	Mur déchetterie Castellane (RAR)		4 870,00 €		
	Total Dépenses		4 870,00 €		
Recettes				Propositions	
	Total Recettes			- €	
	Déficit opération 10007 : 4 870,00 €				
Opération 10009 :Matériel de pré collecte					
Dépenses			Propositions		
2154	Colonnes BIFLUX		240 000,00 €		½ programme
2154	Colonnes à verre		36 520,00 €		
2154	Colonnes OM		288 000,00 €		½ programme
2154	Colonnes à papier		55 600,00 €		
2154	Cuves métal CSE Secteur Annot		14 100,00 €		
2154	Pièces pour modif colonnes existantes		9 000,00 €		½ programme
2154	RAR (acquisition bacs et colonnes)		45 000,00 €		
2153	Installation colonnes		12 000,00 €		½ programme
	Total Dépenses		700 220,00 €		
Recettes				Propositions	
1313	Subvention CD04 Colonnes verre			9 130,00 €	
1313	Subvention CD04 (RAR)			20 500,00 €	
1318	Subvention CITEO Colonnes à papier			29 330,00 €	
1641	Emprunt (suppression si subv CITEO)			60 000,00 €	
1641	Emprunt d'équilibre			293 614,00 €	
	Total Recettes			412 574,00 €	
	Déficit opération 10009 : 287 636,00 €				

Opération 10010 : Aménagement Déchetterie de la Palud					
Dépenses				Propositions	
2313	Travaux (RAR)			151 200,00 €	
	Total Dépenses			151 200,00 €	
Recettes					Propositions
1311	DETR (RAR)				17 349,00 €
1313	Subvention CD04 (RAR)				22 870,00 €
1641	Emprunt				86 181,00 €
	Total Recettes				126 400,00 €
	Déficit opération 10010 : 24 800,00 €				
Opération 10013 : Acquisition BOM					
Dépenses				Propositions	
2182	BOM Entrevaux (RAR)			75 000,00 €	
	Total Dépenses			75 000,00 €	
Recettes					Propositions
1641	Emprunt				62 700,00 €
	Total Recettes				62 700,00 €
	Déficit opération 10013 : 12 300,00 €				
Opération 10014 : Matériel et outillage					
Dépenses				Propositions	
2182	Boîtier alerte agent isolé (RAR)+2 fax			2 700,00 €	
	Total Dépenses			2 700,00 €	
Recettes					Propositions
	Total Recettes				- €
	Déficit opération 10014 : 2 700,00 €				
Opération 10018 : Acquisition autres véhicules					
Dépenses				Propositions	
2182	Acquisition 2 tractos (Allos+Entrevaux)			72 000,00 €	
	Total Dépenses			72 000,00 €	
Recettes					Propositions
	Total Recettes				- €
	Déficit opération 10018 : 72 000,00 €				
Opération 10020 : Aménagement Déchetterie Barrême					
Dépenses				Propositions	
2313	Travaux			116 500,00 €	
	Total Dépenses			116 500,00 €	
Recettes					Propositions
1641	Emprunt à supprimer si DETR				38 760,00 €
1641	Emprunt d'équilibre				19 500,00 €
	Total Recettes				58 260,00 €
	Déficit opération 10019 : 58 240,00 €				

Opération 20001 : Mise aux normes Déchetteries Haut Verdon				
Dépenses				Propositions
2313	Travaux (RAR)			154 490,00 €
	Total Dépenses			154 490,00 €
Recettes				Propositions
1311	Subvention TEPCV (RAR)			13 070,00 €
1313	Subvention CD04 (RAR)			39 250,00 €
1318	Subvention ADEME (RAR)			39 250,00 €
	Total Recettes			91 570,00 €
	Déficit opération 20001 : 62 930,00 €			
Opération 20004 : Réhabilitation Décharge Villars-Colmars				
Dépenses				Propositions
2313	AMO + MO			30 000,00 €
	Total Dépenses			30 000,00 €
Recettes				Propositions
	Total Recettes			- €
	Déficit opération 20004 : 30 000,00 €			
Opération 20008 : Aménagement de Déchetteries ex CCHVVA				
Dépenses				Propositions
2154	Blocs béton déchetterie Allos			3 800,00 €
2128	Revêtement accès Déchetterie Allos			20 000,00 €
	Total Dépenses			23 800,00 €
Recettes				Propositions
	Total Recettes			- €
	Déficit opération 20005 : 23 800,00 €			
Opération 20010 : Prévention et gestion des déchets verts				
Dépenses				Propositions
2182	Engin de chargement			30 000,00 €
2313	Réalisation plate forme de broyage			88 800,00 €
	Total Dépenses			118 800,00 €
Recettes				Propositions
1641	Emprunt (suppression si subv ADEME)			59 400,00 €
1641	Emprunt d'équilibre			39 910,00 €
	Total Recettes			99 310,00 €
	Déficit opération 20006 : 19 490,00 €			
Opération 20009 : Mise en sécurité Déchetterie Pont de Gueydan				
Dépenses				Propositions
2313	Signalisation et travaux			10 000,00 €
	Total Dépenses			10 000,00 €
Recettes				Propositions
	Total Recettes			
	Déficit opération: 10 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES			1 641 965,16
	TOTAL RECETTES			1 641 965,16

Marie-Christine CESAR, déléguée de la commune d'Entrevaux, indique qu'il avait été prévu un audit concernant la mise en place des colonnes pour le passage à l'Extension des Consignes de Tri, de plus elle se questionne sur la budgétisation de la moitié seulement du programme.

Guillaume LAZARIN, Responsable du service Environnement, indique qu'il s'agit d'une estimation pour l'étude. L'audit a commencé et se poursuit pour un passage dans chacune des communes. Il précise que la seconde partie du programme sera budgétisée en 2019.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : **Budget Primitif 2018 - Budget Ordures Ménagères - CCAPV**

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 – Budget des Ordures Ménagères.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget des Ordures Ménagères, tel que présenté par son Président, qui s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 614 760,16 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 641 965,16 €

TOTAL DU BUDGET 2018	5 256 725,32 €
-----------------------------------	-----------------------

- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Projet B.P SPANC 2018				
Présentation Conseil Communautaire du 09/04/2018				
Section de Fonctionnement				
Dépenses				
ARTICLE	Propositions 2018	COMMENTAIRE		
002		Virement section investissement		
Chapitre 60 : Fournitures				
6063	500,00 €	Petit matériel entretien		
6066	1 750,00 €	Carburant dont 250 2017		
Total 60	2 250,00 €			
Chapitre 61 : Entretien/Services extérieurs				
611	13 174,00 €	(720)+au cas où (2654)		
61551	1 960,05 €	Entretien Véhicule		
6161	337,00 €	Assurance véhicule		
Total 61	15 471,05 €			
Chapitre 62 : Gestion courante				
6237	400,00 €	Publication / communication		
Total 62	400,00 €			
Chapitre 62 / 012 Personnel				
6215	7 000,00 €	Personnel CC affecté (10%Martine+10%Guillaume)		
Total 62 / 012	7 000,00 €			
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante				
654	500,00 €	Non valeurs		
Total 65	500,00 €			
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles				
673	500,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs		
Total 67	500,00 €			
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements				
6811	1 388,95 €	Amortissements des biens		
Total 68	1 388,95 €			
TOTAL	27 510,00 €			
Recettes				
ARTICLE	Propositions 2018	COMMENTAIRE		
Report 002	6 564,00 €	Résultat de fonctionnement 2017		
Chapitre 70 : Vente de services				
7062	19 250,00 €	Prestations de contrôles dont ex Teillon		
Total 70				
Chapitre 74 : Dotations et participations				
747	- €	Participation Budget général		
748	1 696,00 €	Aides Agence de l'Eau		
Total 74				
TOTAL	27 510,00 €			

Section d'Investissement Projet BP 2018 SPANC				
Opération 00:Financières				
Dépenses			Propositions	
	Total Dépenses 00		- €	
Recettes				Propositions
001	Excédent 2017 reporté			7,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			- €
10222	FCTVA			410,00 €
1068	Affectation Résultat N-1			- €
28	Amortissements biens			1 388,95 €
	Total Recettes 00			1 805,95 €
	Excédent Opérations Financières : 1 674 €			
Opération 000: Non Individualisées				
Article	Descriptif succinct			
2154	Matériel de détection		1 805,95 €	
2183	Matériel informatique			
	Total Dépenses 000		1 805,95 €	
Recettes				
Article	Descriptif succinct			
	Total Recettes 000			- €
	Déficit Opérations non individualisées : 1805,95 €			
Amortissement				
28154	495,2			
28183	893.75	dernière année		

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget Primitif 2018 - Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif - CCAPV

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif, tel que présenté par son Président, qui s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 27 510,00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 805,95 €

TOTAL DU BUDGET 2018 29 315.95 €

- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ Budget des écoles

PREPARATION BUDGET 2018						
SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Services des Ecoles (Budget annexe)						
DEPENSES DE FONCTIONEMENT						
Article/ Analytique	Intitulé	ANNOT TTC	Allos/La Foux	Colmars	Thorame	TOTAL BP
60623/	Alimentation					0
60624/	Produits de traitement (Pharmacie)	180	100	100	100	480
60631/	Fourniture d'entretien					0
60632/	Fournitures petit équipement	200	300	600	200	1300
6064/	Fournitures administratives	350	300	400	200	1250
6065/	Livres Disques					
6067/	Fournitures scolaires	8500	1500	5500	3800	19300
6068/	Fournitures Pharmacie					
6182/	Documentation générale (Abonnement)	150	0	0	0	150
6188/	Sorties scolaires		1300	*	600	1900
6232/	Activités, spectacles et fêtes de fin d'année	4000	350	450	200	5000
6247/	Transport (voyages et petits transports scolaires)	3500	8000	1500	1800	14800
6288/	Blanchisserie	1400	150	600	0	2150
TOTAL CHAPITRE 011		18280	12000	9150	6900	46330
	Dont report	2481	3689,5	3051,3	1217,57	
Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 463,00 € . Subvention d'équilibre du budget général : 45 867,00 €						
* Ecole Colmars	Voyage Arvieux mandaté sur BP Général 2017 et 2018					

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget Primitif 2018 - Budget Service des Ecoles – CCAPV

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 – Budget du Service des Ecoles.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget du Service des Écoles, tel que présenté par son Président, qui s'établit ainsi qu'il suit :
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 46 330 €
- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ Budget Camping du Brec

Projet B.P CAMPING 2018				
Hors taxes				
PROJET				
Présentation bureau/Commission Finances				
Section de Fonctionnement				
Dépenses				
ARTICLE	Propositions 2018	COMMENTAIRE		
023	1 500,00 €	Virement à la section d'investissement		
Chapitre 60 : Fournitures				
604	500,00 €	Etudes et prestations		
Total 60	500,00 €			
Chapitre 61 : Entretien/Services extérieurs				
61521	6 000,00 €	Entretien Bâtiments dont clôture exutoire pluvial (2000)		
61523	14 260,00 €	Entretien Réseaux dont forage et STEP		
618	200,00 €	Divers		
Total 61	20 460,00 €			
Chapitre 62				
6228	500,00 €	Analyses eau		
Total 62	500,00 €			
Chapitre 63 : impôts et taxes				
63512	1 250,00 €	Taxes foncières		
Total 63	1 250,00 €			
TOTAL	24 210,00 €			
Recettes				
ARTICLE	Propositions 2018	COMMENTAIRE		
Report 002	9 510,00 €	Report 2017		
Chapitre 70 : Vente de services				
706	900,00 €	Redevances assainissement		
Total 70	900,00 €			
Chapitre 75 : Autres produits				
752	13 800,00 €	Revenu des immeubles		
Total 75	13 800,00 €			
TOTAL	24 210,00 €			

Section d'Investissement BP 2018 CAMPING				
Opération 00:Financières				
Dépenses			Propositions	
001	Solde d'exécution reporté		6 744,00 €	
1687	Capitaux de prêt		1 500,00 €	
	Total Dépenses 00		8 244,00 €	
Recettes				Propositions
021	Virement de la section de fonctionnement			1 500,00 €
1068	Affectations complémentaires			6 744,00 €
	Total Recettes 00			8 244,00 €
Total dépenses et recettes investissement : 8 244,00 €				

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget Primitif 2018 - Budget Camping - CCAPV

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 –Budget Camping

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget Camping, tel que présenté par son Président, qui s'établit ainsi qu'il suit :
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 24 210 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 8 244 €

TOTAL DU BUDGET 2018.....**32 454 €**
- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ Budget ZA Villars Colmars

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON <i>Sources de lumière</i>				
VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE VILLARS COLMARS - 2018				
VUE D'ENSEMBLE				
		Dépenses	Recettes	
	Section d'exploitation	622 000,50 €	622 000,50 €	
	Section d'investissement	622 000,50 €	622 000,50 €	
	total budget 2018	1 244 001,00 €	1 244 001,00 €	

VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE VILLARS COLMARS - 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Propositions services	Propositions bureau	Propositions budget
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général			
6015	Achat de terrains à aménager	350 000,00 €		
6045	Etudes et prestation des services	53 662,00 €		
605	Travaux (tourner à gauche + divers travaux)	200 000,00 €		
	TOTAL Chapitre 011	603 662,00 €		
6611	Intérêt des emprunts	6 000,00 €		
	TOTAL Chapitre 66	6 000,00 €		
042	Opération ordre transfert entre section			
7133	Annulation du stock initial	12 338,50 €		
	TOTAL DEPENSES	622 000,50 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
042	Opération ordre transfert entre section			
7133	Constatation des en-cours de production de biens	622 000,50 €		
	TOTAL Chapitre 042	622 000,50 €		
	TOTAL RECETTES	622 000,50 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
040	Opération d'ordre transfert entre section			
3355	Constatation des travaux en-cours	622 000,50 €		
	TOTAL Chapitre 040	622 000,50 €		
	TOTAL DEPENSES	622 000,50 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté	20,50 €		
13	Subventions d'équipements			
1311	Subvention de l'Etat DETR 2015 acquisition terrain	150 000,00 €		
	Subvention de l'Etat DETR 2017 travaux aménagement	40 000,00 €		
1312	Subvention de la Région	120 730,00 €		
	TOTAL Chapitre 13	310 730,00 €		
16	Emprunts et desttes assimilées			
164	Emprunt pour l'acquisition des terrains	173 369,00 €		
	Emprunt pour les travaux	98 640,00 €		
1687	Autres dettes avance du budget principal pour la maîtrise d'œuvre	26 902,50 €		
	TOTAL Chapitre 16	298 911,50 €		
040	Opération d'ordre transfert entre section			
3355	annulation du stock initial	12 338,50 €		
	TOTAL RECETTES	622 000,50 €		

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Budget Primitif 2018 - Budget Zone d'activités de Villars-Colmars - CCAPV

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire son projet de Budget Primitif 2018 – Budget de la Zone d'Activités de Villars-Colmars.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 du Budget de la Zone d'Activités de Villars-Colmars, tel que présenté par son Président, qui s'établit ainsi qu'il suit :
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 622 000,50 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 622 000,50 €
TOTAL DU BUDGET 2018 **1 244 001,00 €**
- **Autorise** le Président délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Président remercie la Commission des Finances et sa Présidente Marie-Annick BOIZARD, l'ensemble des membres du Bureau et le personnel de la CCAPV pour tout le travail effectué pour arriver à proposer l'ensemble de ces budgets.

2.3.2. Vote des taux d'imposition 2018

Christine GIRARD précise que comme indiqué dans la présentation du Budget Général et validé par le Conseil Communautaire, il est proposé de maintenir en 2018 les taux d'imposition de 2017. La modification dont il faut cependant tenir compte par rapport à l'an dernier est la mise en place de la FPU dans la fiscalité dont est bénéficiaire la CCAPV.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Taux d'Imposition 2018 – Budget Général - CCAPV

Le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération n°2017-12-11 en date du 27/11/2017 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique sur le territoire de la CCAPV à compter du 01/01/2018.

A compter de 2018, la CCAPV va donc percevoir le produit de la fiscalité économique ainsi que la part de la dotation forfaitaire correspondant à l'ancienne compensation « parts salaires » de la taxe professionnelle. En contrepartie, elle versera une attribution de compensation à ses communs membres fixés en fonction des produits perçus en 2017.

Il donne connaissance à l'assemblée de l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 transmis par les services de la DFIP. L'augmentation des bases entre 2017 à 2018 produit un « gain » de 103 500 € sur les taxes d'habitation et foncières et de 13 200 € sur la CFE (à taux constant de 2017 soit 15,22 %).

Il propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux de fiscalité 2018 à niveau constant par rapport à ceux de 2017 pour les taxes d'habitation et foncières et de retenir le taux d'imposition de 2017 pour la CFE proposé par la DDFIP.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** les taux 2018 des quatre taxes du Budget Général de la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon :
 - Taxe d'Habitation 8.34 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti 13.02 %
 - Taxe sur le Foncier non Bâti 26,75 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises 38,73 %
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

EPCI : 258 ALPES PROVENCE VERDON SOURCES

ARRONDISSEMENT : 04

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ST ANDRE LES ALP



N° 1259 FPU (1)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition de 2017 2	Taux d'imposition plafonné pour 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	4 343 907	38,73	>>>	4 435 000	1 717 707

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2017 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	30 670 490	8,34	20,38	31 071 000	2 591 321
Taxe foncière (bâti)	22 704 094	13,02	31,87	23 060 000	3 002 412
Taxe foncière (non bâti)	420 684	26,75	75,32	426 500	114 089

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018

8 548 826	35 895	37 828	424 763	378 523	101 798	74 888
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB	Produit global des IFR	Produit de la CVAE	DCRTP	TASCOM
-	-	-	-	-	-	-
-	19 802	Prélèvement GIR	Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique	Produit fiscal attendu TH & TF (à reporter au cadre II-2)		
				1 717 707 + 5 707 822		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) 9

	Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 5 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		8,34	8,34	2 591 321			38,73	
5 707 822	1,000000	13,02	13,02	3 002 412			1 717 707	
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières		26,75	26,75	44 089				
				5 707 822				

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)
Si décision de modifier la durée d'intégration
des taux, indiquer ci-contre la nouvelle
durée

A Digne les Bains

Le Directeur Dep. des Finances Publiques

Joaquin Cester

le 27 Mars 2018

Le préfet,

le

A Saint-André-les-Alpes le 16 AVR. 2018

Le président,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

S.P. 2 - 04170 SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

2.3.3. Actualisation des Attributions de Compensation votées au profit des communes

Le Président précise que comme indiqué dans le budget général 2018 de la CCAPV, un montant prévisionnel des attributions de compensation (AC) à verser aux communes concernées par des retours de compétences est budgétisé à hauteur de 3 369 730 €. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une première délibération pour attribuer aux communes une première série d'AC provisoires sur la base du volet fiscal de celles-ci.

Il rappelle que tel qu'intégré dans le tableau de présentation du budget général, un deuxième montant d'attribution est en cours de finalisation, celui-ci sera affiné d'ici au prochain Conseil de Communauté afin, lors de celui-ci, de pouvoir voter une deuxième ventilation d'attributions de compensation provisoires.

Bernard MOLLING, précise qu'au niveau des services, un travail a commencé et qu'il faut à présent se rapprocher des communes notamment de celles de l'ex. CC du Teillon. Mi-mai de nouvelles AC seront attribuées au plus près de celles qui seront votées par la CLECT.

2.4. Marchés Publics

2.4.1. Contrat de maintenance des émetteurs TNT du Haut Verdon

Le Président donne la parole à Bernard MOLLING, qui indique qu'à ce jour, la CCAPV assure toujours la compétence liée aux émetteurs TNT qu'elle a mis en place sur les communes d'Allos le Seignus – Allos la Foux et Thorame.

Jusqu'à présent la maintenance en était assurée par M. ROSSI de Castellane qui arrête son activité.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le choix d'un nouveau prestataire qui connaît bien le territoire à savoir la société Numérisat.

Le contrat proposé prévoit deux options avec ou sans le volet maintenance corrective, la différence du coût étant de 540 €.

Considérant l'intérêt présenté par l'aspect maintenance corrective il est donc proposé de retenir l'option n°2.

Bernard MOLLING précise que les montants sont identiques au contrat passé avec M. ROSSI et que la société basée du côté de Grenoble s'engage à intervenir dans un délai de 36h maximum.

Le Président rappelle que la compétence « émetteurs TNT est une compétence facultative qui s'exerce jusqu'à la fin de l'année sur les ex. Communautés de Communes sur lesquelles elle s'exerçait avant la fusion.

Marcel CHAIX, maire de Soleilhas, indique que la commune de Soleilhas est dans le même cas.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité ainsi que le contrat (cf. annexe).

Objet : Contrat de Maintenance émetteurs TNT ex. CCHVVA

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon exerce la compétence émetteurs TNT sur le territoire de l'ex. CCHVVA et que celle-ci avait passé un contrat de maintenance avec M. Georges ROSSI dont l'entreprise Infrawire Verdon était installée à Castellane.

Celui-ci ayant arrêté son activité, il propose de passer un contrat de maintenance avec l'entreprise Numérisat pour les émetteurs TNT suivants :

- Allos Le Seignus
- Allos la Foux
- Thorame Cordeil

et ce pour l'année 2018, cette compétence devant faire l'objet d'une décision quant à son maintien ou non en tant que compétence facultative d'ici à la fin de l'année.

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le contrat de maintenance à passer avec la Société Numérisat concernant les émetteurs NT de l'ex. CCHVVA
- **Autorise** le Président à signer ledit contrat

3. Pôle Environnement / Travaux

Pas de point à l'ordre du jour du présent Conseil concernant le pôle Environnement /Travaux.

4. Pôle aménagement : Développement : Services aux Personnes

4.1. Aménagement

4.1.1. Urbanisme

- Délégation du droit de préemption à l'EPF dans le cadre de l'opération Centre Bourg de Castellane

Le Président donne la parole à Bernard MOLLING qui rappelle que lors du dernier Conseil, a été adoptée une délibération visant à préciser les conditions d'exercice du droit de préemption.

Il précise que dans le cadre de l'opération Centre Bourg de Castellane est prévue l'intervention de l'Etablissement Public Foncier. La délibération ci-après, adoptée à l'unanimité, vise à lui déléguer dans certaines conditions le droit de préemption afin de faciliter son intervention dans le centre ancien de Castellane.

Objet : Délégation du droit de préemption urbain de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Sources de lumière" au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) sur les ilots des Tilleuls et du Teisson situés en centre ancien de la commune de Castellane objet de la convention d'intervention foncière

La Commune de Castellane a instauré par délibération en date du 29 avril 2008 un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan local d'urbanisme approuvé le 28 février 2008.

En application des dispositions de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, modifié par l'article 149 de la loi ALUR, la Communauté de Communes du Moyen Verdon est devenue compétente en matière de droit de préemption urbain à compter du 17 septembre 2015, date à laquelle a été transférée la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale".

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes Alpes Provence Verdon, qui a la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" dans ses compétences obligatoires, est de fait compétente pour instaurer et exercer le droit de préemption urbain à l'échelle du nouveau territoire issu de la fusion.

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon a par délibération du Conseil communautaire en date du 12 mars 2018 maintenu le droit de préemption urbain initialement instauré par la commune de Castellane, et donné délégation à ladite

commune, pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elle a conservée conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la communauté de communes Alpes Provence Verdon « source de lumières », la commune de Castellane et l'EPF PACA ont signé une convention d'intervention foncière pour la mise en œuvre de l'opération de restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson situés en centre ancien de la commune de Castellane, convention visée par les services de l'Etat le 04 avril 2018.

L'opération vise d'une part à remédier à la problématique d'habitat dégradé et insalubre par la réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture et du bâtiment mitoyen, puis d'acquérir progressivement les bâtiments situés dans le périmètre de programmation afin de mettre en œuvre le projet de restructuration précité ;

La commune de CASTELLANE a retenu un parti d'aménagement pour la recomposition urbaine des îlots des « Tilleuls » et du « Teisson » incluant :

- La réalisation d'une quinzaine de logements locatifs sociaux dans le bâtiment dit de « l'ancienne Sous-Préfecture » ;
- La réalisation d'un équipement public, d'ateliers d'artisans et de commerces pérennes en rez de chaussée des immeubles réhabilités, côté placette des Tilleuls et rue Nationale ainsi que dans l'îlot du Teisson,
- La démolition de constructions délabrées dans les deux îlots afin d'aérer le tissu urbain constitué,
- La reconstruction d'un petit collectif accolé à l'immeuble de logements sociaux afin d'augmenter l'offre de logements,
- L'aménagement d'espaces publics dans les deux îlots et de l'espace traversant de la route départementale 4085,
- L'optimisation du stationnement et la création d'espaces partagés (piéton, autos, vélos) notamment à proximité de l'école et du collège.

La maîtrise foncière des biens concernés par le présent projet est confiée à l'EPF PACA ; les acquisitions pourront être réalisées par voie amiable, par exercice du droit de préemption ou par voie d'expropriation ; à ce titre et conformément à l'article 6 de la convention précitée, il convient de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF PACA dans les secteurs correspondants aux périmètres d'intervention soit les îlots des Tilleuls et du Teisson tels que désignés en annexe 1 de la convention et suivant le plan ci-joint.

Pour ce faire, il convient de rapporter partiellement la délibération du 12 mars 2018 donnant délégation du droit de préemption à la commune de Castellane pour la mise en œuvre des actions ou opérations de compétence communale afin de permettre la délégation à l'EPF PACA sur les îlots précités.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-329-004 en date du 24 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Alpes Provence Verdon "source de lumières";

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 213-3,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la commune de Castellane en date du 29 avril 2008 instituant le droit de préemption sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la convention d'intervention foncière en centre ancien de la commune de Castellane sur les îlots des Tilleuls et du Teisson entre la communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Source de lumières", la commune de Castellane et l'EPF PACA, visée par les services de l'Etat en date du 04 avril 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 mars 2018 déléguant à la commune de Castellane, pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences

qu'elle a conservée conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de rapporter partiellement la délibération du conseil communautaire en date du 12 mars 2018 concernant la délégation accordée à la commune de Castellane pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elle a conservée conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.
- **Donne délégation** du droit de préemption urbain en application des dispositions de l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme à l'EPF PACA sur les Ilots des Tilleuls et du Teisson situés en centre ancien de Castellane tels que désignés dans la convention d'intervention foncière et suivant le plan ci-joint,
- **Donne délégation**, en dehors des périmètres précités, à la commune de Castellane, pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elle a conservée conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

➤ Débat sur le PADD du PLU de Rougon

Bernard MOLLING indique que dans le cadre de sa compétence « urbanisme », la CCAPV a été amenée à reprendre l'élaboration du PLU de Rougon. Il s'agit de la même démarche que celle qui a pu être menée pour d'autres PLU et qu'il convient de délibérer suite au débat sur le PADD.

Le document s'y rapportant (projet PADD) est présenté dans l'annexe.

A la question d'André GUIRAND, maire de Villars Colmars, sur l'articulation de ce PLU avec le PLUi sur l'ex. Moyen Verdon, Bernard MOLLING précise qu'en plus de la mise en place du PLUi, deux documents sont en cours de révision (l'un sur Angles (carte communale) et l'autre sur Rougon (PLU)). Il avait été décidé de les mener à terme en tenant compte de leur compatibilité avec le PLUi.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROUGON

Vu l'article L.151-2 du code de l'urbanisme, dispose que les PLU comportent un Projet de Développement et d'Aménagement Durable (PADD),

Vu l'article L.151-5 du code de l'urbanisme qui précise que ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, qui précise qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et du

conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015260-018 en date du 17 septembre 2015, portant modification statutaire de la communauté de communes du Moyen Verdon par extension de compétence,

Vu la délibération en date du 19 février 2016 de la commune de Rougon autorisant la Communauté de communes du Moyen Verdon à achever la procédure en cours,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-329-004 en date du 24 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Alpes Provence Verdon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-362-013 en date du 28 décembre 2017, portant approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Alpes Provence Verdon,

Vu la délibération n°2017-03-31 en date du 13 février 2017 de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon acceptant la reprise des procédures en cours,

Le Président rappelle que le Conseil municipal de Rougon a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 25 octobre 2011.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est compétente pour les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales.

C'est donc à la Communauté de Communes de poursuivre la procédure engagée par la commune.

Considérant la tenue du débat sur le PADD lors du Conseil municipal de Rougon du 30 juillet 2016,

Le projet de PADD de la commune de Rougon a été transmis aux conseillers communautaires.

Les 4 orientations générales du PADD de Rougon sont :

1. Pour un développement respectueux du caractère rural et montagnard :
 - o Conforter le village perché de Rougon
 - o Une croissance adaptée au caractère rural de Rougon
 - o Identification du village, des hameaux et groupes de constructions
2. Pour un développement des activités agricoles, touristiques et artisanales :
 - o Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles
 - o Favoriser le développement de l'activité touristique
 - o Favoriser le développement d'une économie rurale de proximité liée à son environnement
3. Pour préserver et mettre en valeur le cadre naturel, paysager et historique de Rougon :
 - o Préserver le Verdon et ses gorges
 - o Préserver l'écrin paysager de Rougon
 - o Valoriser l'architecture du village perché
4. Pour valoriser le rôle des continuités écologiques comme support du développement communal et de la préservation des espèces, des espaces naturels et des ressources :
 - o Préserver et protéger les sites naturels d'intérêts
 - o Valoriser les continuités écologiques
 - o Préserver la ressource en eau et prévenir les risques

Le Président déclare le débat ouvert.

Aucune remarque n'a été formulée lors du Conseil Communautaire.

Ainsi, après avoir débattu sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Rougon, le conseil de communauté, à l'unanimité,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le conseil de communauté a débattu sur les orientations générales du PADD du PLU de Rougon,

Après clôture des débats par M. le Président, Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Rougon,

– **Dit que** la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

➤ Décisions relatives à l'engagement de nouvelles procédures de révision de documents d'urbanisme communaux

Ce point sera traité lors du prochain Conseil Communautaire. Celui-ci aura à se prononcer sur l'engagement des procédures de révision de PLU et ce sur la base des orientations arrêtées en Bureau de la CCAPV. Aujourd'hui plusieurs demandes ont été faites concernant des demandes de révisions de documents d'urbanisme.

4.1.2. Habitat : Annulation et Attributions de subventions au titre de l'opération Façades et Toitures

Le Président indique que la Commission Façades et Toitures s'est réunie le 22 mars dernier. Il précise qu'au cours de cette réunion ont été examinés différents dossiers, et il propose au Conseil de procéder au vote nécessaire pour :

- D'une part annuler une subvention
- D'autre part attribuer diverses subventions

Les deux délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité.

OBJET : Annulations de subventions au titre de l'Opération Façades et Toitures

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la décision prise par un pétitionnaire de renoncer à l'aide qui lui avait été attribuée en vue de la réalisation de travaux de toiture sur Castellane.

Suite à la réunion de la Commission Façades et Toitures du 22 mars dernier, le Président propose au Conseil de Communauté d'annuler la subvention qui lui avait été attribuée.

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération cadre de l'ex. CCMV en date du 10 juin 2008 relative au versement d'aides directes aux propriétaires réhabilitant les façades et/ou la toiture de leurs immeubles,

Vu la délibération n° 2017-04-48 en date du 13 mars 2017 relative au transfert au nom de la CCAPV des différents documents nécessaires à l'instruction des dossiers de l'Opération Façades et Toitures

Vu le renoncement à la subvention d'un pétitionnaire

- **décide**, à l'unanimité, d'annuler au titre de l'Opération Façades et Toitures, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Commune	Date d'attribution de la subvention	Type de travaux	Montant de la subvention
AGATI Linda	CASTELLANE	10/10/2015	Toiture	2.370 ,00 €

OBJET : Attribution de subventions au titre de l'Opération Façades et Toitures

Monsieur le Président informe l'assemblée des propositions émises par la commission « Façades et Toitures » lors de sa réunion à Castellane le 22 mars dernier. Suite à l'avis de ladite commission, il demande au Conseil de Communauté de se prononcer sur l'attribution au titre de l'opération Façades et Toitures des subventions suivantes :

NOM	COMMUNE	"FAÇADE OU TOITURE"	MONTANT	DATE DES TRAVAUX
AVAULLEE	Castellane	Toiture	3 524 €	Automne 2018
"CHAILLAN T. DIDIER R."	Lambruisse	Façade	5 090 €	Printemps 2018
CHAUVIN PA	Castellane	Toiture	592 €	Automne 2018
CHAUVIN PA	Castellane	Façade	5 338 €	Automne 2018
CHRISTOPHE F.	Castellane	Toiture	1 280 €	Automne 2018
CHRISTOPHE F.	Castellane	Façade	1 741 €	Automne 2018
COUSTON P.	Castellane	Façade	8 800 €	Automne 2018
DAUTHIER C.	Castellane	Toiture	5 069 €	Automne 2018
FERRANDO A.	La Palud sur Verdon	Toiture	1 100 €	Automne 2018
FERRANDO A.	La Palud sur Verdon	Façade	4 070 €	Automne 2018
GAIN C.	Senez	Toiture	1 574 €	Automne 2018
INNAVONG P.	Castellane	Toiture	1 089 €	Printemps 2018
LAMINE R.	Barrême	Façade	1 324 €	Printemps 2018
MARTIN C.	Castellane	Toiture	2 643 €	Printemps 2018
MARTIN C.	Castellane	Façade	10 667 €	Automne 2018
PONSERO C.	Castellane	Toiture	1 951 €	Printemps 2018
PONSERO C.	Castellane	Façade	2 698 €	Automne 2018
SCI MAUBER	Castellane	Façade	1 955 €	Automne 2018
"SILVY F. JAUBERT D."	Castellane	Toiture	3 165 €	Printemps 2018
VINCENT JM	Castellane	Toiture	2 544 €	Automne 2018
VINCENT JM	Castellane	Façade	5 768 €	Automne 2018

Vu la délibération cadre de l'ex. CCMV en date du 10 juin 2008 relative au versement d'aides directes aux propriétaires réhabilitant les façades et/ou la toiture de leurs immeubles,

Vu la délibération n° 2017-04-48 en date du 13 mars 2017 relative au transfert au nom de la CCAPV des différents documents nécessaires à l'instruction des dossiers de l'Opération Façades et Toitures

Vu l'avis de la Commission « Façades et Toitures » en date du 22 mars 2018

- **décide**, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'Opération Façades et Toitures, les subventions telles que présentées ci-dessus.

4.2. Développement

4.2.1. Développement Durable

- Signature d'une convention avec l'Istréa (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture): point d'information

Le Président donne la parole à Sandrine BOUCHET, Responsable du Pôle Aménagement, Développement, Services aux Personnes, qui indique que sur la période 2012-2014, l'IRSTEA a organisé une enquête pastorale pour dresser un état des lieux et des analyses des surfaces pastorales du Massif des Alpes et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Elle rappelle que dans le cadre du projet Leader sur le pastoralisme porté par la CCAPV, une étude sur l'état des lieux et les enjeux du pastoralisme sur le territoire est prévue.

Afin de mener à bien cette étude, nous avons demandé à l'IRSTEA de pouvoir récupérer la base de données issue de cette enquête pastorale, pour notre territoire. Cela nous permettra d'avoir la totalité des données brutes et d'en faire le traitement nous-même en fonction de ce dont nous avons besoin. Ces données pourront également servir au futur PLUi.

L'IRSTEA a répondu que la mise à disposition des données de l'enquête est gratuite, mais passe par un conventionnement. Cette convention permettrait de ne pas à avoir à solliciter le CERPAM.

Ce conventionnement précise surtout l'usage qui sera fait de ces données (nature de données, usages, durée, confidentialité, diffusion, mention des sources, valorisation, ...).

La convention (cf. annexe) a été adoptée à l'unanimité.

4.2.2. Développement Economique

- Tourisme : OTi Verdon Tourisme

- ✓ Avenant 2018 à la convention passée entre la CCAPV et l'OTi

Sandrine BOUCHET rappelle qu'en 2017 a été signée une convention d'Objectifs et de Moyens avec l'OTi pour une durée de 3 ans, convention devant faire l'objet d'un avenant annuel visant à approuver le programme d'actions et le budget de l'année.

Elle précise que ces deux documents ont fait l'objet d'une présentation en réunion du Conseil d'Administration puis de la Commission Tourisme.

Au vu des discussions engagées quelques modifications et/ou précisions devront être apportées tant au niveau du programme d'actions qu'au niveau du budget, modifications et précisions qui ne remettent pas en cause fondamentalement les propositions émanant de l'OTi, mais

qui amènent à proposer une approbation de l'avenant lors du Conseil du mois de mai, sur la base de la rédaction définitive du programme et du budget à y consacrer.

✓ Avance sur subvention 2018

Sandrine BOUCHET précise que dans l'attente de la validation définitive de l'avenant cité ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution à l'OTi d'une avance sur subvention 2018 d'un montant de 150.000,00 € (pour information la subvention 2018 sera de l'ordre du 690.000,00 € dont 250.000,00 € de reversement de taxe de séjour).

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

Objet : Attribution d'une avance sur subvention 2018 à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Verdon Tourisme ne dispose pas de fonds propres suffisants en ce début d'année 2018 pour faire face à ses dépenses de fonctionnement. Le Président indique que l'OTI a sollicité auprès de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon une avance sur la subvention de 2018.

Le Conseil communautaire, considérant la situation de l'OTI, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'une avance sur subvention 2018 d'un montant de 150 000 €, versement qui sera effectué sur le compte de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
Etant entendu que cette avance viendra en déduction de la subvention à verser en 2018.

4.2.3. Développement Territorial

✓ Information relative au nouveau Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Le Président indique que l'actuel CRET signé entre la CCAPV et la Région arrive à terme le 31/12/2018.

Il précise que la Région a décidé, lors de sa dernière Commission Permanente, de lancer un appel à manifestation auprès des territoires afin qu'ils candidatent au nouveau CRET sur la période 2019/2021. (Cf. délibération en annexe)

A noter que l'éligibilité des opérations sera largement conditionnée par leur cohérence avec le Plan Climat de la Région.

La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 14 mai 2018.

Serge PRATO indique que pour établir celle-ci la Région met à disposition de la CCAPV une Assistante à Maitrise d'Ouvrage par l'intermédiaire de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulonnaise.

Enfin, il indique que si la candidature de la CCAPV est retenue, il conviendra alors de formaliser le contenu du contrat en vue d'une signature en décembre 2018.

Bernard MOLLING précise qu'une réunion de lancement est prévue le 23 avril, Jean MAZZOLI y représentera la CCAPV.

Le DGS indique que les dossiers devront largement coller au plan climat de la Région. L'objectif de cette dernière étant que les crédits soient fléchés pour 7 % en 2020. Dans le plan de financement, une centaine d'actions sont référencées.

A la question de Marie Annick BOIZARD, maire d'Allos, concernant le devenir du plan climat départemental, Bernard MOLLING rappelle que le département devait mettre en place un plan climat pour lequel avaient été associés Pralou, Allos et certaines Communautés de Communes et d'Agglomération. Les actions ont été définies mais elles relèvent des communes.

Bernard MOLLING termine en précisant que le dossier de candidature devra citer les opérations emblématiques prévues, par ordre de priorité, pouvant entrer dans ce nouveau CRET. Une réponse est prévue de la part de la Région en décembre.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

Objet : Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019/2021

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la décision du Conseil Régional en date du 16 Mars 2018 concernant les principes et modalités applicables ai Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial nouvelle génération et à l'appel à candidatures s'y rapportant.

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu, après avoir pris connaissance des termes de la délibération n°18-35 du Conseil Régional et considérant l'intérêt de s'inscrire dans la démarche relative aux CRET nouvelle génération, à l'unanimité,

- **Approuve** le fait que la CCAPV puisse répondre à l'appel à candidatures devant être prochainement lancé par la Région
- **Autorise** le Président à signer tous documents permettant d'acter la candidature de la CCAPV

✓ **Portage du programme Leader**

Serge PRATO rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, a été acté le principe d'un transfert du portage du programme Leader du Pays A3V à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Afin de finaliser cette décision il convient, à la demande de la Région en tant qu'autorité de gestion, de fixer par délibération une date pour ce transfert.

Après échanges avec le Pays, il est proposé au Conseil d'acter la date du 1^{er} juillet 2018, laissant ainsi le temps nécessaire pour qu'ensuite le GAL délibère à son tour lors de son A.G. prévue en Juin, et que puissent être traitées les incidences pratiques de ce transfert (transfert de contrats, du personnel, ...)

Par ailleurs, considérant la nécessité de pourvoir le poste actuel, aujourd'hui vacant avec le départ de Marianne BELLEVILLE et les délais de recrutement, il est proposé au Conseil que ce soit la CCAPV qui engage la procédure de recrutement sur les bases suivantes (cf. point 2.2.1) :

- Poste de gestionnaire du programme Leader
- Contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable dans la limite de 3 années supplémentaires
- Date d'embauche : 1^{er} juillet 2018

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité

Objet : Programme Leader : Portage du dispositif et du Groupe d'Action Local

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les différents transferts d'actions et d'agents du Pays A3V à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon qui ont déjà été opérés en 2017.

Il rappelle aussi que le Pays A3V est amené à disparaître prochainement et qu'à ce titre lors de son Assemblée Générale en date du 13 décembre 2017 a été validé la proposition d'un transfert du programme Leader à la CCAPV.

Il indique enfin que cette proposition fait l'objet d'une délibération de principe favorable de la CCAPV lors du Conseil Communautaire du 12 février 2018 et qu'il convient aujourd'hui d'en délibérer à nouveau en fixant notamment la date de transfert effectif de portage du programme Leader et du Groupe d'Action Locale (GAL).

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°14-608 du 27 juin 2014 portant appel à candidatures Leader de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°15-632 du Conseil Régional du 26 juin 2015 portant décision de sélection du GAL ;

Vu la convention tripartite entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de Services et Paiement (ASP) et la structure porteuse du Groupe d'Action Locale, relative à la gestion du programme Leader 2014-2020 signée le 8 décembre 2016 ;

Considérant que l'Association du Pays A3V a été retenue par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour porter un nouveau programme européen LEADER, dispositif initié par la Commission Européenne destiné à soutenir des projets innovants portés par des acteurs locaux dans des territoires ruraux ;

Considérant que l'Association du Pays A3V a ainsi mis en place un Groupe d'Action Locale pour gérer et animer le dispositif LEADER. Ce Groupe d'Action Locale est composé d'une équipe technique en charge de l'animation et la gestion du programme, et d'un Comité de programmation, en charge de l'analyse et de la sélection des projets ;

Considérant qu'avec la mise en œuvre de la loi NOTRe et son application sur le Territoire du Grand Verdon, le transfert du portage juridique du Pays A3V à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale du Pays A3V en date du 13 décembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 février 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Pays A3V en date du 4 avril 2018 ;

- **Décide** que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, domiciliée au BP 2 04170 Saint André les Alpes et présidée par Monsieur Serge PRATO, sera structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) GRAND VERDON à compter du 1^{er} juillet 2018 et reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs audit GAL
- **S'engage** à établir un avenant à la convention tripartite GAL/Autorité de Gestion/ASP pour modification de la structure porteuse
- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Monsieur Serge PRATO, à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER, dont l'avenant à la convention tripartite
- **Approuve** la composition du comité de programmation LEADER (annexé à la présente délibération)
- **Délègue** au comité de programmation du GAL, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui seront soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL par la convention tripartite LEADER

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Nom Prénom Adresse	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
COLLEGE PUBLIC			
BIZOT GASTALDI Michèle chemin Vignal 04 120 LA PALUD SUR VERDON	Représentante de la CC Alpes Provence Verdon	Titulaire	Maire de La Palud sur Verdon Retraitée Conseiller communautaire – 13 ^{ème} Vice présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat Administrateur du Pays A3V Elue responsable de l'opération Grand Site
DELSAUX Alain 04 170 LA MURE ARGENS	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Suppléant	Maire de La Mure Argens 14 ^{ème} vice-président en charge du patrimoine, de la culture et du Sport de la CCAPV Président du CA de Secrets de Fabriques Retraité Administrateur du Pays A3V Vice président de l'association mura culture et patrimoine de la Mure
MAZZOLI Jean Avenue du Foulon 04240 ANNOT	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Titulaire	Adjoint à la Mairie d'Annot 1 ^{er} Vice président de la CCAPV Président du Pays A3V Enseignant Président du groupe folklorique d'Annot « Artémis »
BICHON Bruno La Cerisière 04170 THORAME-BASSE	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Suppléant	Conseiller communautaire Maire de Thorame Basse Représentant de la CCAPV au conseil de développement Retraité Représentant GEMAPI et du SAGE sur le Haut Verdon Représentant Haut Verdon pour le PNR du Verdon Administrateur du Pays A3V
CAMILLERI Claude Enriez - 04320 CASTELLET-LES-SAUSSES	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Titulaire	Retraité Maire de Castellet les Sausses Conseiller communautaire – 9 ^{ème} Vice Président en charge de l'eau et de l'assainissement Administrateur du Pays A3V Président de l'association des anciens combattants du secteur d'Entrevaux Trésorier d'une association de Castellet les Sausses « le temps libre »
RIGAULT Philippe	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Suppléant	Che d'entreprise SARL Rigault Délégué communautaire
OCCELLI Didier Quartier du plan 04320 ENTREVAUX	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Titulaire	Chef d'unité à FORCE 06 au sein de la Direction du Développement Environnement et Gestion des Risques naturels au Conseil départemental des Alpes Maritimes. Adjoint au Maire d'Entrevaux Délégué communautaire APV - commission tourisme – Administrateur du nouvel OT Président d'Entrevaux-Cap-Culture- Evénements
BOIZARD Marie Annick Rue du Barri 04 260 ALLOS	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Suppléant	Retraitée Maire d'Allos Conseillère communautaire
GUIRAND André Rue Grande	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Titulaire	Maire de Villars Colmars

04260 ALLOS			Conseiller Communautaire Vice président du SIDEVOM Administrateur du Pays A3V
LAUGIER Maurice Place de l'hôtel de ville 04 240 Saint Benoît	Représentant de la CC Alpes Provence Verdon	Suppléant	Maire de Saint Benoît Conseiller Communautaire Vice président du syndicat d'électrification d'Annot-Entrevaux
BALBIS Rolland 382 Chemin des Espèces 83 690 VILLECROZE	Représentant de la CC Lac et Gorges du Verdon	Titulaire	Retraité Président de la CCLGV Président du syndicat du Haut Var pour la collecte et le traitement des Ordures ménagères Maire de Villecroze
VINCENTELLI Patrick 8 rue des Gomberts 83630 AUPS	Représentant de la CC Lac et Gorges du Verdon	Suppléant	Conseiller municipal d'Aups Retraité Conseiller communautaire CCLGV Secrétaire du syndicat des eaux Vice-président des sapeurs-pompiers du Var
MARIN Claude Le Village 83 840 LA BASTIDE Validé par le conseil communautaire du 6 juillet	Représentant de la Communauté d'agglomération Dracénoise	Titulaire	Représentant de la Communauté d'agglomération Dracénoise auprès du Parc naturel régional du Verdon Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise Maire de La Bastide
FANELLI Nicole Hôtel de Ville Place Clemenceau 83690 SALERNES Validé par le conseil communautaire du 6 juillet	Représentant de la Communauté d'agglomération Dracénoise	Suppléant	Maire de Salernes Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
PHILIBERT Hervé Place Dr Richaud 83 560 GINASSERVIS	Représentant de la CC Provence Verdon	Titulaire	Maire de Ginasservis Vice président à la jeunesse –petite enfance de la CCPV CEA de Cadarache Vice président du parc du verdon en charge du développement
CHATARD Hervé 6 place de la Mairie Hôtel de Ville 83 560 LA VERDIERE	Représentant de la CC Provence Verdon	Suppléant	Maire de la Verdière Conseiller Communautaire Provence Verdon
MEGIS Gilles 34 Rue Grande, 04500 ROUMOULES	Représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération	Titulaire	Mairie Roumoules Vice président de DLVA en charge de la forêt et de la rivière
VEYS Guy Le Village 04800 ESPARRON-DE-VERDON	Représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération	Suppléant	Maire d'Esparron de Verdon Conseiller Communautaire de la DLVA Retraité
BRUN Patricia Mairie Rue du Seigneur-de-la-Clue BP 13 04 360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	Représentante de Provence Alpes Agglomération	Titulaire	Maire de Moustiers Sainte Marie Conseiller communautaire de la Provence Alpes Agglomération Vice président de Provence Alpes Agglomération Président de la SEM de l'office de tourisme
BOURJAC Jean Marie Le Village 04500 SAINTE-CROIX-DU-VERDON	Représentant de Provence Alpes Agglomération	Suppléant	Maire de Sainte Croix du Verdon Conseiller communautaire Provence Alpes Agglomération Retraité agriculteur

FRIBOURG Xavier Parc National du Mercantour Service territorial Ubaye Verdon Centre Seolane Chemin des calvernes 04 400 BARCELONNETTE	Représentant du Parc National du Mercantour	Titulaire	Chef de service territorial Ubaye Verdon du Parc National du Mercantour Administrateur Horizon Montagne à Barcelonnette
DA COSTA Marie Hélène Parc du Mercantour - Antenne Haut Verdon Place de la coopérative 04 260 ALLOS	Représentante du Parc National du Mercantour	Suppléant	Chef d'antenne du Haut Verdon
CLAP Bernard Parc naturel régional du Verdon Domaine de Valx – 04360 MOUTIERS-SAINT-MARIE	Représentant du Parc Naturel Régional du Verdon	Titulaire	Maire de Trigance Président du Parc naturel régional du Verdon Conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
BAUX Jean-Pierre 151, Rue des Cades 04800 GREOUX-LES-BAINS	Représentant du Parc Naturel Régional du Verdon	Suppléant	Conseiller Gréoux les Bains –adjoint aux affaires militaires et aux relations extérieures (syndicats, parc du verdon, Département, Région ...) Président de l'association aux anciens combattants pour le commerce, la pêche, la marine Président de l'association française du développement de l'enseignement technique en Région PACA Elu au PNRV
FERRARIS Alain le square BF, 10 avenue du 11 novembre 83 000 TOULON La Ville 04 120 ROUGON	Représentant du Pays A3V	Titulaire	Retraité Conseiller Municipal de Rougon Membre du Pays A3V (secrétaire) Représentant du Pays A3V au PNRV Membre actif et Secrétaire adjoint de la société de la chasse communale « la saint Hubert de Rougon »
SURLE Magali Place Joseph-Jirieu 04370 COLMARS	Représentant du Pays A3V	Suppléant	Maire de Colmars 3 ^{ème} Vice présidente de la CCAPV Administrateur du Pays A3V

✓ Convention de partenariat avec le Conseil de Développement

Le Président donne la parole à Bernard MOLLING qui indique que suite à une récente réunion technique avec le Conseil de Développement et comme convenu, est soumis au Conseil Communautaire l'approbation d'une convention cadre et d'une feuille de route et d'actions à engager en 2018 par le Conseil de Développement en partenariat avec la CCAPV. Ces documents n'incluent pas les moyens financiers et humains à mettre en œuvre, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure. Le Conseil a approuvé à l'unanimité ces deux documents (cf. annexe) et la délibération ci-après, étant entendu qu'il devra à nouveau délibérer pour formaliser le programme d'actions définitif et les moyens financiers à y consacrer.

OBJET : Partenariat avec le Conseil de Développement Alpes Provence Verdon

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le Conseil de Développement du Pays A3V a modifié ses statuts, suite à la création de la CCAPV, afin de prendre le nom de Conseil de Développement Alpes Provence Verdon.

Il fait ensuite part des réunions de travail qui se sont déroulées entre la CCAPV et le Conseil de Développement afin de définir la collaboration possible entre les deux structures.

Il donne ensuite lecture à l'assemblée de la convention de partenariat qui pourrait être passée, convention à laquelle est annexée un projet de feuille de route pour les années 2018/2019.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de partenariat à passer entre la CCAPV et le Conseil de Développement
- **Autorise** le Président à signer ladite convention dont la mise en application devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil actant le programme définitif et les moyens affectés à sa mise en œuvre et ce au regard de la feuille de route proposée

✓ Convention de partenariat pour une vision d'ensemble des enjeux potentiels des environs du « Logis du Pin », vers un développement/ aménagement concerté

Le Président donne la parole à Bernard MOLLING qui indique qu'à l'initiative des Sous-Préfets de Castellane, Grasse et Draguignan se sont déroulées début 2017 des réunions visant à définir comment pouvaient être mis en œuvre différents projets concernant le secteur géographique de St Auban/La Marte/Peyroules/Valderoure/Soleilhas, communes relevant de plusieurs intercommunalités à la frontière de 3 départements et nécessitant donc une approche inter-intercommunalités.

Il précise qu'afin de mener à bien cette réflexion, l'Etat a décidé d'apporter une aide de 30.000 € au titre du FNADT, et après échanges entre les différents partenaires, le Syndicat Mixte de Gestion du PNR des Préalpes d'Azur s'est porté volontaire pour assurer le rôle de chef de file.

Le Conseil de Communauté délibère à l'unanimité (cf. ci-après) pour que la CCAPV s'associe à cette démarche dans le cadre de la convention de partenariat (cf. annexe) et valide sa participation financière à hauteur de 2.500,00 €.

Par ailleurs, le conseil désigne Frédéric CLUET, maire de Peyroules pour représenter la CCAPV au Copil de l'étude, Copil qui sera modifié par rapport à celui indiqué dans le cahier des charges de la consultation présenté dans le document en annexe du présent compte rendu.

OBJET : Convention de partenariat pour une vision d'ensemble des enjeux potentiels des environs du « Logis du Pin » vers un développement / aménagement concerté

Monsieur le Président fait part des réflexions engagées pour définir les enjeux et potentiels des environs du Logis du Pin et ce dans le cadre d'un développement / aménagement concerté à l'échelle de ce territoire.

Il donne ensuite lecture de la convention de partenariat à passer entre :

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon

Cette convention vise à valider l'implication des différents partenaires, à régler les modalités de prise en charge des frais engendrés par l'action et de mobilisation des aides publiques.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de partenariat pour une vision d'ensemble des enjeux potentiels des environs du « Logis du Pin » vers un développement / aménagement concerté
- **Approuve** la participation de la CCAPV pour un montant de 2.500,00 €
- **Désigne** M. Frédéric CLUET pour participer au Copil qui sera mis en place et y représenter la CCAPV
- **Autorise** le Président à signer ladite convention

- ✓ Mission d'Expertise prospective et anticipation des évolutions du marché de l'emploi et des compétences au service des territoires : mission confiée à l'AFPA

Bernard MOLLING indique que dans le cadre de discussions engagées en lien avec l'opération Centre Bourg sur Castellane a émergé l'idée d'une réflexion portant sur la création d'un centre de formation.

Considérant la nature de ce projet et l'intérêt d'une approche dépassant le cadre de la seule commune de Castellane, a été initiée, en lien avec le Sous-Préfet de Castellane, une démarche auprès de la DIRECTE pour déterminer comment passer de l'idée au projet.

Pour ce faire, est proposée l'intervention de l'AFPA, à titre gracieux, afin de conduire une étude sur l'opportunité de développement d'une offre de formation relative au tourisme et à la biodiversité pour adultes sur le territoire.

La note jointe dans l'annexe du présent compte rendu détaille le contenu de l'intervention de l'AFPA et les objectifs poursuivis, qui comme indiqué précédemment concerne Castellane, mais aussi l'ensemble du territoire de la CCAPV.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : AFPA : mission Expertise prospective et anticipation des évolutions du marché de l'emploi et compétences au service du territoire de la CCAPV

Monsieur le Président fait part de l'intervention prochaine de l'AFPA dans le cadre d'une mission « expertise prospective et anticipation des évolutions du marché de l'emploi et des compétences du territoire de la CCAPV ».

Il indique que cette intervention s'inscrit dans le cadre des réflexions engagées en vue de la création d'un centre de formation en lien avec l'opération de revitalisation du Centre Bourg de Castellane et plus largement les besoins du territoire.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'engagement de cette réflexion par l'intermédiaire de l'AFPA
- **Prend acte** du fait que celle-ci est réalisée à titre gratuit

Au vu de l'heure et des impératifs horaires de certains élus le Président propose que l'ordre du jour soit modifié.

4.3. Service aux personnes

4.3.1. Demandes de subvention FNADT et FIO pour les 3 MSAP

Le Président indique que suite à la décision d'adopter la compétence optionnelle « Maison de Services Aux Publics » (MSAP), la CCAPV se doit aujourd'hui de solliciter les financements auprès du FNADT et du Fonds Inter-Opérateurs (FIO) pour les 3 MSAP présentes sur son territoire sur la base des dossiers joints en annexe du compte rendu.

Les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité.

OBJET : Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 04 pour la « Coordination et le fonctionnement des MSAP du territoire de la CCAPV »

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental 04, pour la coordination et le fonctionnement des MSAP du territoire de la CCAPV pour l'année 2018.

La CCAPV ayant pris la compétence MSAP depuis 1er janvier 2018, c'est à ce titre que la CCAPV adresse une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 10 000€

Le dossier de demande de subvention adressé au Conseil Départemental 04 valorise quant à lui les actions en lien avec les services au public à savoir :

- La coordination des MSAP du territoire;
- Le renforcement des partenariats avec les institutions et le CD04 (SDAASP) ;
- Animation informatique ;
- Maintien/développement des permanences délocalisées ;
- Maintien/développement des informations aux entreprises ;
- Accueil des saisonniers;
- Animations/formations pour les assistantes maternelles et les parents

- Délocalisation de formations....

Le budget prévisionnel des actions de coordination et de fonctionnement en lien avec ces thématiques de cohésion sociale et de services aux publics est donc le suivant :

BUGET PREVISIONNEL 2018

	Libellés	Montants	Libellés	Montants
6064	Fournitures administratives	1 200,00	Subv Conseil Départ.	10 000,00
6184	Formation agents	1 200,00	FIO (15 000,00x3)	45 000,00
6251	Frais de dép. coordinatrice	4 800,00	FNADT (15 000,00x3)	45 000,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	Auto-financement	
6262	Frais de télécommunication	3 600,00	Participation du	80 216,00
	Réceptions	1 200,00	Conseil Départemental	
	Rému. coordinatrice	30 300,00	CCAPV	29 000,00
	Participation perm visio	9 000,00		
	Communication	2 100,00		
	Adhésions	600,00		
	Animation informatique	20 100,00		
	Anim. Assistantes maternelles	3 000,00		
	Autres actions/Formations	6 000,00		
	Participation primo-Accueil	64 916,00		
	Primo-Accueil CCAPV	21 000,00		
	Renfort Accueil MSAP Castel	7 300,00		
	Entretien copieur	4 000,00		
	Loyer	23 400,00		
	Chauffage	3 000,00		
	Eau/EDF assainissement	900,00		
	Maintenance	500,00		
	Ordures Ménagères	150,00		
	Entretien bâtiment	350,00		
		209 216,00 €		209 216,00 €

MSAP de la CCAPV

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le projet tel que présenté
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **Charge** le Président de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

OBJET : **Fonctionnement des Maisons de Services au Public (MSAP) du territoire de la CCAPV : demande de financement au titre du FIO du FNADT**

Au regard de la prise de compétence Maison de Services au Public (MSAP) au 1er janvier 2018, Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la demande de subvention concernant le fonctionnement des MSAP du territoire de la CCAPV, soit 3 MSAP :

- La MSAP de St André les Alpes et de son antenne dans le Haut Verdon,
- La MSAP de Castellane,
- La MSAP d'Annot/Entrevaux avec deux lieux d'accueil à mi-temps : Un à Annot et un à Entrevaux.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de fonctionnement (financier et les actions) des MSAP du territoire de la CCAPV dont l'objectif est de maintenir et développer les services et d'assurer les actions proposées par ces MSAP sur le territoire de la CCAPV (déclinées dans les dossiers de demandes de subventions joints).

Les actions :

La coordination des MSAP du territoire;
 Le renforcement des partenariats avec les institutions et le CD04 (SDAASP) ;
 Animation informatique ;
 Maintien/développement des permanences délocalisées ;
 Maintien/développement des informations aux entreprises ;
 Accueil des saisonniers ;
 Animations/formations pour les assistantes maternelles et les parents
 Délocalisation de formations....

Les budgets prévisionnels :

Le budget prévisionnel global s'élève à 209 216,00 € réparti par MSAP de la manière suivante :

–	<u>Pour la MSAP de St André et l'antenne du Haut Verdon :</u>	64 650,00 €
	Dépenses	64 650,00 €
	Recettes	64 650,00 €
	Dont Subvention Etat (FNADT)	15 000,00 €
	Subvention Fonds Inter-Opérateur	15 000,00 €
	Subvention CD 04	3 333,00 €
	Auto-financement dont participation du CD04	31 316,67 €
–	<u>Pour la MSAP de Castellane à :</u>	67 000,00 €
	Dépenses	67 000,00 €
	Recettes	67 000,00 €
	Dont Subvention Etat (FNADT)	15 000,00 €
	Subvention Fonds Inter-Opérateur	15 000,00 €
	Subvention CD 04	3 333,00 €
	Participation du CD04	31 100,00 €
	(mise à disposition agent d'accueil...)	
	Auto-financement CCAPV	2 566,67 €
–	<u>Pour la MSAP d'Annot/Entrevaux à :</u>	77 566,00 €
	Dépenses	77 566,00 €
	Recettes	77 566,00 €
	Dont Subvention Etat (FNADT)	15 000,00 €
	Subvention Fonds Inter-Opérateur	15 000,00 €
	Subvention CD 04	3 333,00 €
	Participation du CD04	21 816,00 €
	(mise à disposition agent d'accueil...)	
	Auto-financement CCAPV	2 416,67 €
–	Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à déposer les demandes de subventions auprès du FNADT, du Fonds Inter-Opérateur et du Département des Alpes de Haute Provence pour les 3 MSAP, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.	

4.3.2. Sport et Culture

✓ Demande de subvention pour le Festival de réseau des médiathèques

Le Président donne la parole à Sandrine BOUCHET qui indique que comme évoqué lors de la dernière Commission Culture, il est proposé cette année que la CCAPV organise le festival du réseau des Médiathèques. Cette manifestation était jusqu'à présent portée par l'Annothèque. A cette fin il convient de solliciter diverses subventions.

La délibération ci-après a été adoptée à l'unanimité.

Objet : Demande de subvention pour l'organisation du Festival du réseau des Médiathèques

Le Président rappelle le contexte. Dès sa création, la Communauté de Commune du Haut Verdon Val d'Allos a intégré la lecture publique dans ses compétences, et décidé de poursuivre le travail d'amélioration du service engagé depuis 2004, par les Communes, avec l'aide de l'Association Art et Culture Fabri de Peiresec et de la Médiathèque Départementale des Alpes de Haute Provence.

En partant du constat que les bibliothèques constituent le premier service culturel pour les habitants des territoires ruraux, et que, ce service bénéficie d'un engagement fort des collectivités départementales depuis plus de 60 ans, la Communauté de Communes s'est donné le projet de renforcer ce service sur son territoire et de le structurer en réseau.

L'objectif est de proposer aux habitants un service de lecture publique mieux réparti sur le territoire, et étendu aux nouvelles attentes des publics fréquentant les médiathèques, en intégrant dans son offre les documents musicaux, filmiques et l'accès à de nouvelles technologies de l'information.

Aujourd'hui, à l'échelle de la CCAPV ce réseau compte 18 points lectures dont 3 (Allos / Colmars et Thorame) sont Communautaires. Les autres sont pour l'instant gérées au niveau communale dont 5 en partenariat d'une association. Le réseau fonctionne grâce à une forte mobilisation des bénévoles : 4 salariés (équivalent à 3 temps plein) et 64 bénévoles sur le Réseau.

Naissance du Projet du Festival du Réseau des Médiathèques :

En 2016, une réunion de secteur animée par la Médiathèque Départementale a fait ressortir une forte attente des équipes (salariés et bénévoles) de travailler en commun, notamment dans des propositions d'animations, ce qui n'avait jusqu'alors jamais été fait.

En juillet de la même année les salariés se sont réunies pour réfléchir ensemble à une action correspondant à cette demande et répondant par la même occasion à un appel à projet lancé par l'Association Art et Culture Fabri de Peiresec.

Le projet de création d'un festival sur tout le territoire de la CCAPV a pris alors naissance. Le thème du Japon pour la première année a semblé une évidence aux vues des compétences des salariés (Kamishibaïs, origamis, haïkus,...). Il a été convenu d'organiser cette action à cheval sur les mois de novembre et de décembre où l'offre d'animations sur le territoire est faible.

Les salariés ont alors travaillé ensemble à l'élaboration d'un calendrier d'animations autour de la lecture publique avec une volonté de mutualiser les animations et la mise en place d'une programmation itinérante.

Un programme commun a ainsi été établi afin d'échanger les savoir-faire et compétences des personnes ressources (salariés ou bénévoles), de valoriser les actions culturelles dans les médiathèques « centrales » (Castellane, Annot, Ht Verdon, Saint-André les Alpes) et de créer des animations dans les bibliothèques plus modestes sur l'ensemble du territoire (Barrême, Peyroules, Entrevaux, Moriez,...)

Ce premier festival a été porté par l'association l'Annothèque, pour des raisons

pratiques, le réseau des médiathèques n'ayant à ce jour pas d'identité propre.

Ce type d'action a créé une dynamique au sein des équipes salariées et bénévoles du réseau et le public a répondu présent à l'ensemble des animations proposées. Le festival 2016 a permis de démontrer la place des petites et plus grandes médiathèques dans la vie culturelle du territoire et de promouvoir la lecture publique en milieu rural.

Suite au succès de ce 1^{er} Festival, il a été décidé de reconduire en 2017 ce projet d'animations itinérantes.

Enrichie de cette première expérience, le Festival prend alors l'identité : « **Festival Escale** »

Le souhait de faire découvrir chaque année un pays et des cultures différentes au travers de ce festival, nous semble très riche et répond à une demande d'évasion de chacun.

En 2017 le Festival « **Escale chez les peuples nomades** » :

L'association l'Annothèque a pris en charge la gestion du budget et fait en son nom des demandes de subventions pour pouvoir étendre les animations sur plus de bibliothèques.

Ainsi 13 manifestations ont eu lieu dans 10 bibliothèques différentes, ainsi que des animations dans les trois collèges du territoire, dans les écoles élémentaires, les crèches et les maisons de retraite. Le public a répondu présent, et l'implication de nouveaux partenaires locaux a donné à cette deuxième édition une plus grande visibilité sur le territoire.

Rappel des objectifs de ce festival :

- Faire découvrir à la population du territoire un pays, une région du monde, une culture. Ouverture culturelle et si possible une mise en parallèle avec la vie du territoire.
- Offrir à la population une programmation riche et variée dans une période « pauvre » en événements culturels sur le territoire de la communauté de communes. La programmation se veut pluridisciplinaire (Cinéma, Lectures, Contes, Spectacles vivants, Expositions, Ateliers, Musique,...)
- Animer, développer et dynamiser le travail en réseau des bibliothèques ainsi que les partenariats avec les associations et structures du territoire.
- Promouvoir la lecture publique et la culture orale en milieu rural et toucher un large public.
- Favoriser les liens entre parents et enfants. Éveiller et sensibiliser la petite enfance à la lecture.
- Donner accès à tous les enfants du territoire à un temps d'animation sur le thème du festival et travailler en relation étroite avec les enseignants. Développer le goût de lire chez les enfants.
- Offrir des animations aux publics empêchés.
- Créer des moments de rencontres chaleureuses. Créer du lien entre les participants.

Pour l'année 2018 , la proposition est de faire voyager le public vers un morceau de France perdu dans l'Océan Indien : **l'île de la Réunion**. A travers la littérature, la musique, le conte, la cuisine, les arts,...

Le festival sera une invitation à découvrir toutes les richesses culturelles, historiques, sociales, géographiques, naturelles, géologiques de cette île. Ce Festival aura lieu du 23 novembre au 9 Décembre.

Afin d'assurer la mise en œuvre, l'animation et le suivi dans le temps de ce festival, les élus de la commission Culture, patrimoine et sport de la CCAPV ont validé le principe d'un portage par la CCAPV, d'autant plus volontairement qu'une réflexion sur la compétence lecture publique est en cours. Ainsi, la CCAPV sollicite la contribution financière du Département des Alpes de Haute Provence et de la Région

Provence Alpes Côte d'Azur pour l'organisation de cette opération d'animation et de médiation selon le plan de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel 2018

Dépenses			
Communication (conception et imprimerie)	300	Conseil Départemental AHP	2000
Prestations intervenants extérieurs :		CCAPV	2000
5 manifestations	2800	Conseil Régional Provence Alpes	
4 ateliers / conférences	1600	Côte d'Azur	2000
Frais de réception et restauration intervenants	500		
Frais annexes	300		
acquisition	500		
Temps de travail des salariés		Prise en charge des communes (Annot, St André, Castellane) et de la COMCOM	
total	6000		6000

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le principe du portage par la CCAPV pour le compte du réseau du Festival Escale
- **Sollicite** une subvention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 2000 €
- **Sollicite** une subvention du Département des Alpes de Haute Provence à hauteur de 2000€
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

✓ Attribution d'une avance sur subvention 2018 à l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc

Le Président donne la parole à Bernard MOLLING qui rappelle que par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'Objectifs et de Moyens à passer avec l'Association Art et Culture pour l'année 2018, convention prévoyant pour sa mise en œuvre une participation financière de la CCAPV à hauteur de 67.897,00 €.

Considérant la demande de l'Association, le Conseil Communautaire a délibéré (cf. ci-après) pour attribuer à cette dernière une avance sur subvention à hauteur de 30.000,00 €.

DEMANDE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2018 COMMISSION et Culture PATRIMOINE CULTURE ET SPORT

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire que l'Association Art et Culture ne dispose pas de fonds propres suffisants en ce début d'année 2018 pour faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Il indique que l'Association a sollicité la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'attribution d'une avance sur subvention 2018 d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil communautaire, considérant la situation de l'Association Art et Maison Musée du Haut-Verdon, Président entendu et après en avoir délibéré, 4 000,00

SPORT - Approuve le versement d'une avance sur subvention 2018 d'un montant de 30 000 €, versement qui sera effectué sur le compte de l'Association art et Culture ;
Etant entendu que cette avance versée en anticipation de la subvention voter et à verser en 2018.

Club de Tennis du Verdon 2016 par l'ex.CCMV. 3 226,00
Départ de Jean BALLESTER, Claude CAMILLER, Claude DROGOUL, André PESCE, Maurice LAUGIER et Christian GATTI à 20h10. Pour info dernière subvention attribuée : 1.600 €

Pour tout bagage 600,00 600,00
Vertical Attitude ✓ Subventions aux associations : 3^{ème} ventilation pour l'année 2018 3 500,00

OMSL JUDO Colmars les Alpes 2 500,00 2 500,00
Serge PRATO donne la parole à Alain DELSAUX, Vice-Président en charge de la commission « Patrimoine, Culture et Sport » qui présente les différentes demandes de subventions reçues par la CAPV depuis le dernier Conseil de Communauté. 3 000,00

Pour information Subvention 2018 de fonctionnement attribuée au Football Club des Vallées 1265 €
Les subventions ci-après ont été refusées par le Conseil de Communauté.

DIVERS			
Comité des Fêtes de Blieux	Pas de demande	600,00	
Société de Pêche les 3 Asses	Refus	NP	
Total		23 426,00	

Marie-Annick BOIZARD, maire d'Allos, indique que la subvention de 4.000 € pour le ski club est assez basse et qu'à l'avenir il faudra mener une réflexion sur le montant de celle-ci. Cette association permet de former des jeunes aux métiers du ski. Thierry COLLOMP, maire de Saint Julien du Verdon, rejoint Mme BOIZARD sur ce point.

Alain DELSAUX précise que l'OIJS a informé la CCAPV que le partenariat avec Roquebrune ne pourra aboutir cette année et qu'il renonce donc à la subvention qui était attribuée pour cette opération.

Les délibérations ci-après ont été adoptée à l'unanimité.

OBJET : Attribution de subventions dans les domaines du patrimoine, de la culture et du sport : 3^{ème} ventilation pour l'année 2018

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que diverses demandes de subvention relatives aux compétences relevant de la Culture et du Sport ont été sollicitées auprès de la CCPAV.

Il précise que pour 2018, les critères d'attribution n'ayant pas été réévalués, les subventions seront attribuées dans les mêmes conditions qu'en 2017.

Il présente ensuite à l'assemblée les demandes de subventions.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de l'octroi des subventions suivantes :

• ***Culture et Patrimoine***

✓ <u>Les 5 saisons</u>	4.000,00 €
✓ <u>Maison Musée du Haut Verdon</u>	4.000,00 €

• ***Sport***

✓ <u>Club de Tennis du Verdon</u>	1.600,00 €
✓ <u>Pour tout bagage</u>	600,00 €
✓ <u>Vertical Attitude</u>	3.500,00 €
✓ <u>OMSL JUDO Colmars les Alpes</u>	2.500,00 €
✓ <u>Football Loisir Asse Verdon Vaïre</u>	
<u>Acquisition d'un véhicule</u>	3.000,00 €
<u>Fonctionnement</u>	2.000,00 €

OBJET : Attribution de subventions dans les domaines du patrimoine, de la culture et du sport : 3^{ème} ventilation pour l'année 2018 – bis
Délibération complémentaire à la délibération n°2018-03-24

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que diverses demandes de subvention relatives aux compétences relevant de la Culture et du Sport ont été sollicitées auprès de la CCPAV.

Il précise que pour 2018, les critères d'attribution n'ayant pas été réévalués, les subventions seront attribuées dans les mêmes conditions qu'en 2017.

Il présente ensuite à l'assemblée les demandes de subventions.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de l'octroi des subventions suivantes :

• ***Sport***

✓ <u>Football Club Haut Verdon</u>	2.000,00 €
✓ <u>Ski Club d'Allos</u>	4.000,00 €
✓ <u>OMSL Sports (course Col des Champs)</u>	1.000,00 €

• ***Divers***

✓ <u>Amicale Sapeurs-Pompiers Castellane</u>	1.100,00 €
--	------------

Départ de Philippe RIGAULT, Lucas GUIBERT, Marie-Christine CESAR et Franck DAGONNEAU à 20h20.

A la suite de ces départs le quorum n'est plus atteint l'assemblée ne peut donc plus délibérer.

4.3.3. Enfance / Jeunesse/ Services aux personnes

- ✓ Subventions aux associations et partenaires : 3^{ème} ventilation

Point reporté au prochain Conseil de Communauté.

- ✓ Convention avec l'Hôpital

Point reporté au prochain Conseil de Communauté.

Séance levée à 20h20

